

RAPPORT D'ACTIVITE 2024

DITEP DE GIVORS



SOMMAIRE

INTRODUCTION 4

L'ASSOCIATION LES PEP 69/ML, MEMBRE ENGAGÉ DU RÉSEAU NATIONAL PEP..... 6

PRESENTATION DE L'ETABLISSEMENT 8

AGREMENT8

PRESENTATION DES LOCAUX.....9

PRINCIPAUX AXES DU PROJET / MISSIONS.....9

LES PUBLICS ACCOMPAGNES 10

PRESENTATION DES PUBLICS ACCOMPAGNES10

EVOLUTION DE LA POPULATION16

SCOLARITE16

L'ACCOMPAGNEMENT PEDAGOGIQUE EN SCOLARITE PARTAGEE18

INSERTION PROFESSIONNELLE21

FILE ACTIVE – INTENSITE D'ACCOMPAGNEMENT – LISTE D'ATTENTE.....22

L'ACTIVITE 23

DONNEES CHIFFREES DES USAGERS.....23

DONNEES CHIFFREES DES PROFESSIONNELS26

UNITE DE GIVORS 127

UNITE DE GIVORS 232

UNITE BRON35

L'UNITE D'HEBERGEMENT SEQUENTIEL.....39

L'EQUIPE THERAPEUTIQUE DU DITEP LA CRISTALLERIE41

ACTIVITE DU SERVICE SOCIAL.....52

TRAVAILLER EN PARTENARIAT..... 59

TRAVAIL AVEC LES FAMILLES.....59

LES PARTENARIATS ET LES CONVENTIONS.....59



L'ORGANISATION DU SERVICE 60

LE PROJET DE SERVICE.....	60
LES OUTILS DE LA LOI 2002-2	61
L'ORGANISATION INTERNE.....	61
LA DEMARCHE QUALITE	62
LES EVENEMENTS INDESIRABLES	64
SUIVI DES FICHES ACTION CPOM	64
MAINTENANCE / TRAVAUX / AMMENAGEMENTS	65

RESSOURCES HUMAINES 67

ORGANIGRAMME.....	67
ARRIVEES/DEPARTS DANS L'ANNEE	68
MOBILITES, RECRUTEMENTS.....	68
AJUSTEMENTS DE POSTES.....	69
ACTIONS DE FORMATION.....	69

PERSPECTIVES POUR L'ANNEE 2025 70

CONCLUSION 71

LISTE DES REDACTEURS 72



INTRODUCTION

Le projet de Dispositif finalisé en 2023 a permis aux professionnels de s'appuyer sur une logique de Dispositif permettant ainsi la fluidité de parcours. Les professionnels arrivent très aisément à proposer les différentes modalités d'accompagnement en fonction du/des besoin(s) des jeunes accompagnés. Ce qui inscrit d'emblée le jeune dans un processus et participe à la mise en place de son parcours.

Le travail inter-DITEP a facilité un travail transversal notamment au niveau des orientations mais également autour des outils de la LOI 2002-2. En effet, un groupe de travail inter-DITEP a œuvré à l'harmonisation des trames du Contrat de Séjour et du Projet Personnalisé d'Accompagnement. Ces deux outils sont donc communs aux trois DITEP de l'association des PEP69/ML.

Les 100 ans de l'association PEP69/ML ont été l'occasion de rassembler l'ensemble des salariés afin de partager et de réaffirmer les valeurs fortes telles que :

- La Laïcité,
- La Solidarité,
- L'Égalité,
- La Citoyenneté.

Ces temps permettent aux professionnels d'échanger entre eux et de prendre conscience que l'établissement n'est pas un « électron libre » mais dépend bien d'une association qui œuvre à un niveau politique afin de promouvoir l'importance pour chaque personne accompagnée de trouver une place au sein de la société.

En ce qui concerne le DITEP La Cristallerie, l'année 2024 a été mouvementée et la vie de l'établissement n'a pas été un long fleuve tranquille.

En effet, l'Unité de Bron a ouvert ses portes en mars 2024, ce qui a permis de répondre aux besoins identifiés depuis plusieurs années sur le secteur de l'Est Lyonnais.

En avril 2024, la petite maisonnette a pris feu et l'intérieur du bâtiment a été complètement endommagé. Cet incendie d'origine criminelle a donné lieu à l'ouverture d'une enquête de police.

Au printemps 2024, un audit organisationnel a été effectué au niveau de l'équipe Givors 2 car le climat social était délétère et mettait en péril la qualité des accompagnements. Cet audit avait pour objectif d'analyser les difficultés rencontrées dans le cadre d'une phase de diagnostic et d'élaborer des préconisations.

En juin 2024, Monsieur MAHDADI, directeur du DITEP a quitté ses fonctions pour exercer ses missions sur un autre département.

En septembre 2024, l'arrivée d'une nouvelle directrice.

En octobre 2024, l'établissement a été inondé comme l'ensemble de la commune de GIVORS. Cet évènement a nécessité la fermeture de l'établissement sur une journée afin de procéder à un nettoyage. Les dégâts causés ont surtout été matériel même si pour certains professionnels cet évènement a été éprouvant psychologiquement.

En novembre 2024, une rencontre avec l'ARS a permis de faire connaissance avec la nouvelle Directrice et d'aborder la question de l'activité qui est en baisse depuis quelques années. L'ARS souhaite que nous puissions travailler sur la possibilité d'une ouverture d'unité de plus petits moins de 12 ans.

C'est une année 2024 qui a été riche en évènements, les professionnels ont tenu le cap et ont su s'adapter à ces différents changements.

Dalila BOUGHOUICHE
Directrice

L'ASSOCIATION LES PEP 69/ML, MEMBRE ENGAGÉ DU RÉSEAU NATIONAL PEP

Créée en 1915, l'œuvre des Pupilles de l'Enseignement Public (aujourd'hui Fédération Générale des PEP) se définit dès l'origine comme une œuvre de secours et d'assistance mais aussi d'éducation : éducation à la solidarité et par la solidarité. La direction et la gestion étant initialement assurée par des cadres de l'Éducation Nationale, La FGPEP fait partie des associations complémentaires de l'école publique, avec des missions pédagogiques, éducatives, sociales et périscolaires.

Conformément aux valeurs qui inspirent leur engagement professionnel, tous les établissements et services du réseau PEP, dans toutes les dimensions de leurs interventions pluridisciplinaires, ont pour but de contribuer à l'éducation, à la prise en compte et à l'accompagnement de l'enfant, de l'adolescent et de l'adulte.

*Les meilleurs atouts des PEP sont leurs valeurs fondatrices :
solidarité, laïcité et égalité*

Les PEP se définissent comme des opérateurs de la transformation sociale et du décroisement des politiques publiques au cœur des territoires. Toutes leurs actions ont pour finalité de faire reculer les injustices sociales. Dans cette optique, les meilleurs atouts des PEP sont leurs valeurs fondatrices : solidarité, laïcité et égalité. Ces valeurs sont une boussole pour mettre en évidence les insuffisances voire les impasses de l'organisation néolibérale et d'en contrer les effets les plus dévastateurs.

Au niveau national, les liens entre l'ensemble des associations PEP permettent de transférer les compétences pour porter un projet d'une association à une autre.

Résolument engagé en faveur de l'école inclusive, le mouvement des PEP fait de la scolarisation, dont celle des enfants et adolescents en situation de handicap, le point de départ d'une société d'égalité des droits et des chances. **Nous revendiquons pour tous l'appartenance à une société commune, inclusive, garantie par un égal accès aux droits fondamentaux dont le premier est bien l'éducation, et par conséquent la scolarisation.**

Acteur majeur de l'économie sociale et solidaire et du mouvement d'éducation populaire, Les PEP, grâce à 8.000 bénévoles, accueillent 1.300.000 enfants, adolescents, adultes et leurs familles, comptent 24.000 salariés, disposent de plus de 1.200 établissements, services et dispositifs et gèrent près de 1 milliard d'euros d'activité.

Dans le territoire du Rhône, l'association Les PEP 69 / Métropole de Lyon (Les PEP 69/ML) est créée le 26 mars 1924. En 2019, elle fusionne avec l'Œuvre Laïque de Perfectionnement Professionnel du Rhône (OLPPR), association elle-même créée en 1951 à l'initiative de Maria Dubost. Au 1er janvier 2023, elle absorbe l'association du Centre Bossuet, intégrant ainsi 2 nouvelles structures : le CMPP Bossuet et le Sessad Bossuet.

Les PEP 69/ML représentent aujourd'hui près de 2000 usagers et familles, accompagnés et 430 salariés.

En 2024, l'association a célébré son centenaire, à travers plusieurs évènements qui ont mis en lumière son engagement, en particulier auprès des publics déficients visuels à travers une exposition et une conférence, dans le domaine de la protection de l'enfance et dans le secteur médico-social, avec la production de plusieurs capsules vidéo, et l'organisation d'une journée associative autour du pouvoir d'agir des associations dans l'évolution des politiques publiques.

L'association gère plusieurs établissements et services dans les champs de la protection de l'enfance (internats sociaux et services d'accompagnement de mineurs non accompagnés), de l'action médico-sociale (dont l'action médico-sociale précoce, l'accompagnement de jeunes ou adultes avec troubles du comportement, TND, déficiences sensorielles, handicaps rares ...) et des politiques éducatives et sociales de proximité :

- Deux Internats sociaux scolaires,
- Un service d'accueil pour mineurs non accompagnés (SAMNA), un service d'accompagnement (PASS'MNA),
- Un Centre d'action médico-social précoce (CAMSP) Déficiences sensorielles, et un Pôle de compétences et de prestations externalisées (PCPE) Réseau Sens,
- Un Centre Médico Psycho Pédagogique (CMPP) et un SESSAD spécialisé Troubles Sévères du langage
- Un Institut médico éducatif (IME) et un Service d'Éducation Spéciale et de Soins à Domicile (SESSAD),
- Trois dispositifs intégrés des instituts thérapeutiques éducatifs et pédagogiques (DITEP) intégrant trois ITEP, trois SESSAD, trois unités d'internats en hébergement séquentiel, deux PCPE CAP et une Équipe Mobile d'Appui à la Scolarisation (EMAS)
- Un Service d'Aide à l'Acquisition de l'Autonomie et à la Scolarisation (S3AS),
- Un Centre Technique Régional pour la Déficience Visuelle (CTR DV),
- Une Équipe Relais Handicaps Rares (ERHR) Auvergne Rhône-Alpes,
- Un Institut de formation pour Masseurs Kinésithérapeutes déficients visuels (IFMK DV),
- Un établissement d'accueil du jeune enfant (EAJE) Pépilou, accueillant de jeunes enfants malades et/ou en situation de handicap en mixité,
- Un centre de formation,
- La Communauté 360 du département du Rhône et de la Métropole de Lyon.
- Un dispositif d'appui à la mobilité internationale et un dispositif de mentorat.

PRESENTATION DE L'ETABLISSEMENT

Le Dispositif Institutionnel Thérapeutique, Éducatif et Pédagogique (D.I.T.E.P.) La CRISTALLERIE est situé à GIVORS. Au 31 décembre 2024, il a accompagné 127 jeunes (file active annuelle) présentant des difficultés psychologiques dont l'expression, notamment l'intensité des troubles du comportement, perturbe gravement la socialisation et l'accès aux apprentissages. Depuis septembre 2019, la Cristallerie est entrée dans un fonctionnement en dispositif.

Elle s'est réorganisée en trois unités distinctes qui accompagnent chacune environ 35 à 40 jeunes, de 12 à 20 ans, dans différentes modalités : en accueil de journée, en ambulatoire, en emploi du temps partagé entre l'interne et l'externe, au sein d'unités d'enseignement internalisées et/ou externalisées, au sein des 6 ateliers préprofessionnels pour les plus de 14 ans.

La Cristallerie est également dotée d'une Unité d'Hébergement séquentiel de 8 places située sur la commune de Loire Sur Rhône à quelques kilomètres de l'établissement.

Ce fonctionnement en dispositif ITEP est officialisé depuis janvier 2021 selon le dernier arrêté d'autorisation créant 17 places SESSAD (ambulatoire) et une EMAS (Equipe Mobile d'Appui Médico-social à la Scolarisation des enfants en situation de handicap sur la circonscription de Givors).

AGREMENT

Le dernier arrêté n°2020-10-0440 en date du 20 janvier 2021 définit la nouvelle autorisation du DITEP La Cristallerie comme suit :

- 86 places d'accueil de jour (semi-internat) - 0/20 ans
- 8 places d'hébergement séquentiel - 0/20 ans
- 17 places ambulatoires 0/20 ans
- 1 Équipe Mobile d'Appui Médico-social à la Scolarisation des enfants en situation de handicap sur la circonscription de Givors (décision en date du 6 octobre 2020)

PRESENTATION DES LOCAUX

Le DITEP LA CRISTALLERIE occupe des bâtiments administratifs, pédagogiques, éducatifs et infirmiers, garages et lieux de stockage, des locaux dédiés aux 6 ateliers, représentants :

- 4 063 m² sis 1 bis rue Auguste Delaune – 69700 Givors
- 250 m² pour l'Unité d'Hébergement 5, rue du Magasin – 69700 Loire Sur Rhône
- 533 m² pour l'Unité Bron – 13 rue Léon Bourgeois – 69500 Bron

PRINCIPAUX AXES DU PROJET / MISSIONS

Les actions de la Cristallerie sont liées aux finalités de l'action sociale et médico-sociale, précisées par le code de l'action sociale et des familles dans son article L 311.1 : Actions éducatives, médico-éducatives, médicales, thérapeutiques, pédagogiques et de formation adaptées aux besoins de la personne, à son niveau de développement, à ses potentialités, à l'évolution de son état ainsi qu'à son âge.

Leur mise en œuvre est régie par la loi du 2 janvier 2002 dont les principes généraux sont cités ainsi :

L'action sociale et médico-sociale tend à promouvoir, dans un cadre interministériel, l'autonomie et la protection des personnes, la cohésion sociale, l'exercice de la citoyenneté, à prévenir les exclusions et à en corriger les effets. Elle repose sur une évaluation continue des besoins et des attentes des membres de tous les groupes sociaux, en particulier des personnes handicapées et des personnes âgées, des personnes et des familles vulnérables, en situation de précarité ou de pauvreté, et sur la mise à leur disposition de prestations en espèces ou en nature. Elle est mise en œuvre par l'Etat, les collectivités territoriales et leurs établissements publics, les organismes de sécurité sociale, les associations ainsi que par les institutions sociales et médico-sociales au sens de l'article L. 311-1.

Depuis 2007, la Cristallerie agit dans le cadre des missions et de la réglementation liée aux Instituts Thérapeutiques Educatif et Pédagogique (I.T.E.P.) :

« Art. D. 312-59-1. - Les instituts thérapeutiques, éducatifs et pédagogiques accueillent les enfants, adolescents ou jeunes adultes qui présentent des difficultés psychologiques dont l'expression, notamment l'intensité des troubles du comportement, perturbe gravement la socialisation et l'accès aux apprentissages. Ces enfants, adolescents et jeunes adultes se trouvent, malgré des potentialités intellectuelles et cognitives préservées, engagés dans un processus handicapant qui nécessite le recours à des actions conjuguées et à un accompagnement personnalisé tels que définis au II de l'article D. 312-59-2 ».

Plus récemment, La Cristallerie est passée dans un fonctionnement DITEP à la suite du décret n° 2017-620 du 24 avril 2017 relatif au fonctionnement des établissements et services médico-sociaux en dispositif intégré prévu à l'article 91 de la loi n° 2016-41 du 26 janvier 2016 relative à la modernisation de notre système de santé :

« Les ITEP et les SESSAD ... peuvent fonctionner en « dispositif intégré », dans le cadre d'une convention conclue notamment avec la MDPH, l'ARS, les organismes de protection sociale, le rectorat et la direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture, et de la forêt. Ce mode de fonctionnement vise à faciliter les parcours des enfants et des jeunes entre les différentes modalités d'accompagnement, en limitant les recours à la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées et en permettant ainsi une meilleure adaptation à leurs besoins ».

LES PUBLICS ACCOMPAGNES

Les jeunes accueillis à « La Cristallerie » ont des parcours généralement marqués par des perturbations relationnelles précoces, des problématiques de séparation et de pathologie du lien et pour certains des vécus de maltraitance et/ou d'abus.

Ils peuvent présenter différents troubles :

- Troubles envahissants du développement avec parfois des caractéristiques autistiques, des épisodes de dépersonnalisation, des crises d'angoisse envahissantes, des pertes de contact avec la réalité...
- Troubles de la personnalité : dyssociales, narcissiques, dépendantes
- Troubles des conduites pouvant même se combiner : troubles alimentaires, conduites addictives, troubles de la communication, troubles de l'humeur, hyperactivité...

Nombre d'entre eux évoluent dans un fonctionnement psychique paradoxal avec un besoin constant d'étayage et une impossibilité à pouvoir le supporter.

Au moment de l'arrivée dans l'établissement, nombre de jeunes ont déjà des vécus d'exclusion, de rejet, de mise à l'écart qui amplifient une image de soi souvent dégradée. Leurs difficultés peuvent aussi se surajouter à des contextes familiaux déjà bien fragilisés. L'accompagnement de la « Cristallerie » va donc consister à proposer un cadre contenant, bienveillant et pérenne. En appui sur les potentialités de chaque jeune et en essayant de prendre en compte la diversité de ses besoins, les professionnels vont tenter d'inverser une dynamique d'échec souvent jusqu'alors prépondérante.

Le principe de non-exclusion est un des fondements de l'accompagnement proposé. « La Cristallerie » répond favorablement à toute demande d'admission d'un jeune ayant une notification de la MDMPH. Dans un tel contexte, et au regard de la pathologie de certains jeunes accueillis, l'établissement, notamment lors du premier trimestre d'accompagnement, doit faire face à une multitude d'incidents et de transgressions nécessitant un travail de reprise au quotidien.

PRESENTATION DES PUBLICS ACCOMPAGNES

Les notifications reçues dans l'année												
janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	nov.	déc.	TOTAL
4	2	1	2	3	2	0	1	4	1	1	4	25
Les prises de contact à l'initiative des parents												
3	0	3	2	1	0	1	0	3	0	0	0	13
Les relances à l'initiative de l'établissement												
Total des contacts												38

Pour rappel total des notifications reçues en n-1 (2023) **35**

Pour rappel total des notifications reçues en n-2 (2022) **33**

Pour rappel total des notifications reçues en n-3 (2021) **26**

Âge des enfants et adolescent notifiés dans l'année					
	10 à 11 ans	12 à 13 ans	14 à 15 ans	16 à 17 ans	Total
Garçons	7	19	9	1	36
Filles		2			2
Total	7	21	9	1	38

Âge des enfants et adolescent admis dans l'année					
	10 à 11 ans	12 à 13 ans	14 à 15 ans	16 à 17 ans	Total
Garçons	4	12	5	1	22
Filles		2	1		3
Total	4	14	6	1	25

En 2024, nous constatons que la demande de notification en dessous de 12 ans est en augmentation par rapport à l'année dernière. De plus nous avons accueilli 4 jeunes âgés de 11 ans en lien avec le fait qu'ils soient en âge à être scolarisés en 6^{ème}. L'année 2024 a également permis d'accueillir 3 filles sur le Dispositif. Le nombre d'admission est en diminution par rapport à l'année 2023.

Le travail de collaboration avec les autres DITEP/ESMS du territoire se poursuit afin d'affiner les besoins et de faire des propositions.

Âge des enfants et adolescent sortis dans l'année					
	14 à 15 ans	16 à 17 ans	18 à 19 ans	20 ans et +	Total
Garçons	5	13	5	2	25
Filles		2	2		4
Total	5	15	7	2	29

L'année 2024 laisse apparaitre un nombre de sortants plus élevés que le nombre de jeunes admis dans l'établissement

Âge des personnes accompagnées de l'effectif au 31/12						
	10 à 11	12 à 13	14 à 15	16 à 17	18 à 19	Total
Garçons	4	18	36	24	6	88
Filles	0	2	2	5	1	10
Total	4	20	38	29	7	98

Provenance des personnes accompagnées admises dans l'année	
CAMSP	0
SESSAD	2
Autre établissement médico-social	9
Milieu familial	14
Provenance non connue	2

Nombre total de situation d'adolescents reçus			Refus d'admission par l'ESMS	Refus d'admission par les parents	Admissions		
Garçons	Filles	Total			Garçons	Filles	Total
29	3	32	0	7	22	3	25

En 2024, nous avons rencontrés 32 familles dans le cadre des admissions. Nous avons admis 25 jeunes car 7 parents ont choisi de refuser l'admission de leur enfant au DITEP. Sur les 25 jeunes admis le nombre de filles est de 3.

File active annuelle			
Nombre des situations en cours au 1 ^{er} janvier 2023	Admissions	Sortant	Total file active
102	25	29	127

Sectorisation des admissions réalisées			
Ville de résidence	Garçons	Filles	Total
BRON	3		3
COMMUNAY		1	1
FEYZIN	1		1
GIVORS	3		3
GRIGNY	2		2
LE PEAGE DE ROUSSILLON	1		1
LYON 03	1		1
LYON 07	1		1
LYON 08		1	1
LYON 09	1		1
OULLINS	1		1
SAINT MARTIN EN HAUT	2		2
SAINT ROMAIN EN GIER	1		1
SAINT FONS	2		2
SIMANDRES	1		1
TREVES	1		1
VENISSIEUX	2		2
VILLEURBANNE	2	1	3
Total	22	3	25

Remarque : nous notons 25 provenances pour 22 garçons admis sur la période car certains jeunes sont accueillis en familles d'accueil et au domicile parental, les 2 provenances sont inscrites dans le tableau ci-dessus.

Age des sortants	
Age	Nombre
6 à 10	0
11 à 15	5
16 à 17	15
18 à 20	9
Total	29

Sectorisation des jeunes présents en fin de période			
BEAUREPAIRE		2	2
BRON		4	4
CHASSIEU		2	2
COMMUNAY	1	1	2
CORBAS		1	1
ECHALAS		1	1
FEYZIN		4	4
GIVORS	2	19	21
GREZIEU LA VARENNE		1	1
GRIGNY		5	5
LA GRAND CROIX		1	1
LARAJASSE		1	1
LE PÉAGE DE ROUSSILLON		2	2
LES ROCHES DE CONDRIEU		1	1
L'HORME		1	1
LISSIEU		1	1
LOIRE SUR RHONE	1	1	2
69003 LYON		2	2
69006 LYON	1		1
69007 LYON		1	1
69008 LYON	1	2	3
69009 LYON		1	1
MONTAGNY		1	1
OULLINS		2	2
RIVE DE GIER		2	2
ROUSSILLON		1	1
SAINT CHAMOND		2	2
SAINT ETIENNE	1	1	3
SAINT FONTS		4	4
SAINT GENIS-LAVAL	1		1
SAINT MARTIN EN HAUT		3	3
SAINT MARTIN LA PLAINE		1	1
SAINT PRIEST		1	1
SAINT ROMAIN EN GIER		1	1
SAINTE COLOMBE LES VIENNE		1	1
SAINT-FONTS		2	2
SIMANDRES		1	1
TERNAY	1		1
TREVES		1	1
VAULX EN VELIN		2	2
VENISSIEUX		11	11
VIENNE		2	2
VILLEURBANNE	1	4	5
TOTAL	10	88	98

Remarque : nous notons plus de provenance dans le suivi des personnes accompagnées car certains jeunes sont accueillis en famille d'accueil et au domicile parental, les deux provenances sont renseignées dans le tableau ci-dessus.

Durées d'accompagnement dans l'ESMS

Personnes accompagnées dans l'effectif au 31/12/2024		Adolescents sortants durant l'année civile	
< 1 an	25	< 1 an	1
> 1 an et < 2ans	23	> 1 an et < 2ans	7
> 2ans et < 3ans	15	> 2ans et < 3ans	6
>3 ans et <4 ans	13	>3 ans et <4 ans	5
> 4 ans et < 5 ans	10	> 4 ans et < 5 ans	4
> 5ans et < 6 ans	7	> 5ans et < 6 ans	3
> 6 ans	5	> 6 ans	3
Total	98	Total	29

EVOLUTION DE LA POPULATION

Répartition de l'ensemble des personnes accompagnées dans l'année par catégorie en fonction des déficiences							
	Déficiences intellect.	Autisme - TSA	Troubles du psychisme	Troubles du langage et des apprentissages	Troubles du comportement et de la comm.	Autres déficiences	TOTAL
A titre principal		6	20		101		127
A titre associé				63	26	2	91

SCOLARITE

L'UNITE D'ENSEIGNEMENT

Le projet pédagogique de l'Unité d'Enseignement a été rédigé pour la période 2022-2025. L'objectif principal, au vu des difficultés des jeunes accueillis, est de travailler le vivre ensemble. A travers les temps d'apprentissages, le jeune doit évoluer, avec son environnement propre, vers un statut d'élève inclus dans un groupe classe pour enfin devenir un citoyen actif dans la société.

Des projets communs à toutes les classes du DITEP ont vu le jour, à savoir la réalisation d'un journal du DITEP et un atelier musical. La question du vivre ensemble est également travaillée selon les trois axes suivants : la maîtrise des différents langages, l'acquisition des méthodes et outils pour apprendre et l'enrichissement de la culture générale (cf. domaines du socle commun de connaissances, de compétences et de culture)

L'année civile 2024 a été marquée par l'ouverture en mars d'une antenne du DITEP La Cristallerie, « l'Unité Bron », dans de nouveaux locaux situés 13 rue Léon Bourgeois à Bron. Le fonctionnement par Unité est cependant resté le même que l'année précédente avec trois unités (Givors 1, Givors 2 et Bron) chacune proposant trois modalités d'accompagnement pédagogique pour les jeunes :

- **L'Unité d'Enseignement Interne** composée de 5 classes dans les murs de l'établissement (3 classes sur Givors et 2 classes sur Bron)
- **L'Unité d'Enseignement Externalisée** avec 2 classes externalisées. L'une est implantée au collège Frédéric Mistral à Feyzin depuis janvier 2017 et l'autre au lycée professionnel Danièle Casanova à Givors depuis septembre 2019.
- **L'accompagnement pédagogique de jeunes en scolarité partagée.** Les jeunes se rendant au DITEP pour un suivi pédagogique en plus de leurs temps scolaires en collège ou lycée professionnel.

A la rentrée de septembre 2023 un poste d'enseignant a été retiré, ce qui a laissé une équipe pédagogique à 7 enseignants (dont un coordonnateur pédagogique à 50%), soit 6,5 ETP de professeurs des écoles dédiés à des temps d'enseignement pour l'année 2024.

L'UNITE D'ENSEIGNEMENT INTERNE

Les jeunes adolescents accueillis en interne sur le DITEP la Cristallerie ont pour la grande majorité connu un parcours chaotique dans le système scolaire ordinaire. Leurs parcours sont souvent « entachés » d'exclusions, d'échecs et de déscolarisations. L'unité d'enseignement en interne a ainsi pour missions principales de leur faire retrouver le désir et le plaisir d'apprendre et de leur permettre de connaître leurs capacités et leurs difficultés pour oser se projeter dans un projet professionnel.

Les jeunes sont répartis dans deux types de classes en fonction de leur âge : trois « classes 1 » accueillent les élèves de 11 à 14 ans et deux « classes 2 » accueillent les élèves de 14 ans et plus. Les objectifs de ces 2 classes sont différents :

Pour les classes 1, il s'agit de :

- Répondre aux besoins de sécurité et de cadre chez les jeunes
- Savoir identifier les besoins particuliers et tenter d'apporter des solutions par un accompagnement plus personnalisé de chaque élève
- Soutenir les apprentissages scolaires en s'appuyant sur les capacités de chaque élève et en prenant en compte son niveau dans chaque matière
- Faciliter et favoriser l'inclusion en milieu ordinaire

Pour les classes 2 les objectifs sont de :

- Répondre aux attentes préprofessionnelles des jeunes en définissant un projet personnalisé en lien avec un atelier du DITEP
- Développer le travail d'inclusion en milieu ordinaire
- Soutenir des apprentissages valorisants et acquérir des objectifs scolaires en adéquation avec les capacités cognitives des jeunes
- Accompagner le jeune à atteindre une posture d'élève

Pour les élèves de 11 à 14 ans le temps de présence au DITEP La Cristallerie est partagé entre des temps d'enseignement et des temps d'accompagnement éducatif sur 4 jours : lundi, mardi, jeudi et vendredi. Soit un temps de classe maximal de 24 heures hebdomadaires.

En revanche la semaine des jeunes de plus de 14 ans est divisée en deux temps : un temps d'apprentissage scolaire généralement sur 2 jours (lundi-mardi ou jeudi-vendredi), soit un temps de classe maximal de 12 heures hebdomadaires. L'autre temps de travail de 2 jours est en atelier dans le cadre d'un processus de préprofessionnalisation à un métier qu'ils ont choisi parmi les ateliers proposés à la Cristallerie (Bâtiment/maçonnerie, multiservices, métallerie, espaces verts, blanchisserie / service et restauration).

Il se peut cependant, pour quelques rares exceptions, et afin de répondre au mieux des besoins du jeune, que cette alternance 2 jours de classe / 2 jours d'atelier soit modifiée. Un jeune peut ainsi avoir 3 jours d'atelier consécutifs et un seul jour de classe, ou à l'inverse, 4 jours de classe consécutifs (2 jours en UEE lycée et 2 jours en classe interne)

L'UNITE D'ENSEIGNEMENT EXTERNALISEE

Année scolaire 2023-2024 : Les deux UEE sont sous la responsabilité d'un adjoint de direction du DITEP mais également sous la responsabilité administrative du chef de l'établissement scolaire accueillant la classe externalisée. Madame Natalini, adjointe de direction de l'Unité de Bron (ex Unité de Vénissieux) est ainsi la responsable de l'UEE au collège de Feyzin et Monsieur Le Boucher, adjoint de direction de l'Unité Givors 2, est le responsable de l'UEE au lycée professionnel de Givors.

Année scolaire 2024-2025 : Avec la création du « Pôle UEE », la responsabilité des deux classes externalisées revient à Monsieur Le Boucher. Son équipe est composée de deux éducatrices spécialisées, deux enseignantes et du coordonnateur pédagogique.

Les élèves de ces UEE ne sont pas choisis uniquement par rapport à leur niveau scolaire. La posture d'élève, le caractère socialisant du jeune sont à considérer dans la même proportion.

Des temps d'inclusion dans les matières générales sont possibles, en fonction du projet des jeunes et donnent lieu pour certains à un prolongement pédagogique au sein de la classe externalisée.

Depuis 2023, 100% des jeunes de l'UEE au collège Frédéric Mistral ont au moins un temps hebdomadaire d'inclusion dans leur classe d'âge. Les inclusions ont pu démarrer au lycée professionnel lors de l'année scolaire 2023-24.

Les objectifs et les enjeux de ces UEE sont multiples et s'inscrivent pleinement dans la réforme de l'école inclusive de 2019. Ces classes ont pour but de :

- Permettre aux élèves du DITEP dont le comportement est adapté de pouvoir suivre des cours dans des classes ordinaires en rapport avec leurs niveaux scolaires et classe d'âge et ainsi de se rassurer sur leurs compétences et connaissances scolaires via des temps d'inclusion dans différentes matières,
- Permettre aux élèves de se socialiser, d'avoir des comportements conformes aux attentes sociales du milieu ordinaire en partageant les espaces et temps communs de la vie du collège et du lycée (récréation, self, ...)
- Accueillir des élèves qui ont connu des ruptures dans leur parcours scolaire

- Permettre aux élèves d'étoffer leurs compétences de citoyen, d'accepter l'autre malgré les différences

Le DITEP La Cristallerie répond ainsi parfaitement aux objectifs fixés par l'Éducation Nationale concernant l'école inclusive à savoir de fonctionner avec au moins une modalité externalisée en milieu scolaire ordinaire et que 80 % des jeunes inscrits au sein du DITEP bénéficient d'une modalité de scolarisation ou de formation en milieu ordinaire. (cf. *Convention en faveur de l'école inclusive signé entre l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes et la région académique Auvergne-Rhône-Alpes*).

Tableau d'effectif des jeunes durant l'année 2024

Janvier à juillet 2024	
Unité Givors 1	
Classe 1	8
Classe 2	12
UEE (Collège Mistral)	1
UEE (Lycée Casanova)	1
Ambulatoire	14
Total 36*	
Unité Givors 2	
Classe 1	9
Classe 2	3
UEE (Collège Mistral)	0
UEE (Lycée Casanova)	5
Ambulatoire	16
Total 33*	
Unité Bron	
Classe 1	7
Classe 2	10
UEE (Collège Mistral)	4
UEE (Lycée Casanova)	1
Ambulatoire	10
Total 32*	
Effectif Total : 101	

Septembre à décembre 2024	
Unité Givors 1	
Classe 1	9
Classe 2	9
Ambulatoire	14
Total 32*	
Unité Givors 2	
Classe 1	7
Classe 2	11
Ambulatoire	13
Total 31*	
Unité Bron	
Classe 1	12
Classe 2	13
Ambulatoire	9
Total 34*	
Pôle UEE	
UEE (Collège Mistral)	3
UEE (Lycée Casanova)	3
Total 6*	
Effectif Total : 103	

L'ACCOMPAGNEMENT PEDAGOGIQUE EN SCOLARITE PARTAGEE

Une aide pédagogique au DITEP est apportée aux jeunes inscrits en scolarité ordinaire (école primaire, collège, lycée professionnel, CFA, ...). Cet accompagnement est élaboré en amont et conjointement avec l'équipe de l'établissement scolaire et les professionnels du DITEP. Régulièrement des points sont faits entre professionnels travaillant autour du jeune pour réguler et ajuster ces prises en charge en fonction de l'évolution de sa situation scolaire.

**Établissements scolaires des jeunes suivis en ambulatoire
(à temps complet ou partagé) - Nombres de jeunes**

	Janvier à juillet 2024		Septembre à décembre 2024	
Ecole primaire	0		0	
Collège + ULIS	13		8	
Collège SEGPA	6		3	
Lycée général	0		0	
Lycée professionnel CAP	13		12	
Lycée professionnel BAC pro	3		6	
Autre (3 ^{ème} prépa pro, centre de formation pro)	2		5	
Total	37		34	

Ces jeunes peuvent avoir des scolarités partagées entre le DITEP et l'établissement scolaire ordinaire. Leur emploi du temps est amené à évoluer au fil de l'année, si le besoin s'en fait sentir, en fonction de l'évolution. Ainsi un jeune peut revenir à temps complet sur le DITEP ou à l'inverse faire des tentatives, progressives, d'allongement du temps de scolarité dans le milieu ordinaire.

Chaque jeune, même à temps complet en milieu ordinaire, bénéficie d'un accompagnement sur le plan éducatif, avec possibilité d'inscription sur les activités éducatives les mercredis matin.

En outre, l'aspect thérapeutique par les professionnels du DITEP est considéré de manière individualisée en fonction des besoins des jeunes et de son projet personnalisé. Ce travail en ambulatoire se caractérise par la souplesse qu'il génère dans l'intérêt de la progression du jeune.

CONVENTIONS ET PARTENARIATS AVEC DES ETABLISSEMENTS SCOLAIRES

Lorsqu'un jeune est inscrit dans un établissement scolaire ordinaire ou un centre de formation professionnelle, cela fait l'objet d'une création d'une convention de coopération avec le DITEP la Cristallerie.

Lors de l'année civile 2024 nous avons ainsi coopéré avec **24** établissements différents :

Scolarisations inclusives sur la période				
Type de scolarité	Nombre de jeunes			TOTAL
	Temps plein	Temps partagé	Nombre en UEE	
ULIS primaire				
Classe ordinaire primaire				
ULIS Collège				
Classe ordinaire Collège	7	1	4	12
Lycée	1			1
Lycée Pro	15	3	5	23
CFA	2			2
Études supérieures				
Total	25	4	9	38

Nom de l'établissement	Ville
BTP CFA Isère	Bourgoin-Jallieu
Lycée Gustave Eiffel	Brignais
Lycée Tony Garnier	Bron
Collège Hector Berlioz	Communay
Collège Mistral	Feyzin
Collège Lucie Aubrac	Givors
Collège Paul Vallon	Givors
Lycée Aragon Picasso	Givors
Lycée Danièle Casanova	Givors
Collège Gabriel Rosset	Lyon 7e
Lycée Jean Lurçat	Lyon 8e
Collège Ronsard	Mornant
Lycée René Cassin	Rive-de-Gier
Collège Ennemond Richard	St Chamond
CFA IMSE	St Etienne
Collège Alain	St Fons
Lycée Horticole Pressin	St Genis-Laval
Lycée Henri Laurens	St-Vallier
Lycée Marc Seguin	Vénissieux
Lycée Hélène Boucher	Vénissieux
Collège Paul Eluard	Vénissieux
Collège Jules Michelet	Vénissieux
ACFOR Formation	Villeurbanne
Collège Lamartine	Villeurbanne

Attestations, certificats ou brevets obtenus en 2024

Les attestations, certificats ou brevets visés pour chaque jeune sont répertoriés dans le projet pédagogique. Les jeunes peuvent passer au sein de La Cristallerie plusieurs diplômes tels que l'ASSR 1 et 2. Les enseignants préparent leurs élèves aux épreuves du CFG et à différents CAP. En 2024, voici l'ensemble des attestations, certificats et brevets obtenus :

ASSR 1 : Attestation de Sécurité Routière 1^{er} niveau - 4 jeunes l'ont obtenue
 ASSR 2 : Attestation de Sécurité Routière 2^e niveau – 13 jeunes l'ont obtenue
 CFG : Certificat de Formation Générale – 9 jeunes l'ont obtenu

INSERTION PROFESSIONNELLE

Situation des sortants			
	Garçons	Filles	Total
Emploi milieu ordinaire	3	1	4
Emploi secteur protégé	0	0	0
Poursuite Formation professionnelle	3	0	3
Réorientation ESMS	3	0	3
Recherche d'emploi /mission locale	1	0	1
Non adhésion au projet	10	3	13
Déménagement	1	0	1
Fin de notification MDPH	2		2
Suivi PJJ/CER	2		2
TOTAUX	25	4	29
Dont exclusions prononcées par l'établissement	0	0	0

FILE ACTIVE – INTENSITE D'ACCOMPAGNEMENT – LISTE D'ATTENTE

Mois	Capacité autorisée en places ambulatoire	Nbre de personnes accompagnées dans le mois	Capacité autorisée en places semi-internat	Nbre de personnes accompagnées dans le mois	Capacité autorisée en places internat	Nbre de personnes accompagnées dans le mois	Nbre de personnes accompagnées dans le mois
JANV	17	46	86	56	8	12	114
FEV	17	45	86	55	8	12	112
MAR	17	45	86	54	8	12	111
AVR	17	45	86	53	8	13	111
MAI	17	45	86	54	8	11	110
JUI	17	45	86	54	8	13	112
JUIL	17	45	86	55	8	14	114
AOU	17	45	86	61	8	0	106
SEP	17	39	86	67	8	7	113
OCT	17	37	86	66	8	8	111
NOV	17	37	86	65	8	8	110
DEC	17	35	86	64	8	9	108
Moyenne	17	42.41	86	58,66	8	9,92	111
Taux file active		2.50		0,68		1.24	

Durée Moyenne en jours

Nombre total de sortants	Durée totale en jours calendaires
29	35 751

La durée moyenne d'accompagnement pour les 29 sortants en 2024, est de 3 ans et 4 mois. Pour rappel, en 2023, la durée moyenne était de 4 ans.

L'ACTIVITE

DONNEES CHIFFREES DES USAGERS

La Cristallerie 2024	JANV	FEV	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOUT	SEPT	OCT	NOV	DEC	TOTAL 2024
Nombre de jours d'ouverture	18	18	20	16	18	21	14	5	21	20	19	18	208
Niveau d'activité contractualisé	18	18	20	16	18	21	14	5	21	20	19	18	208
CAPACITE													
AUTORISEE - accueil de jour et accueil de nuit (AJ et AN)	94	94	94	94	94	94	94	94	94	94	94	94	
File active contractualisée	103	103	103	103	103	103	103	103	103	103	103	103	
TOTAL EFFECTIFS ADMIS dans l'ETABLISSEMENT (AJ et AN)	69	66	65	64	66	67	69	67	74	74	73	74	
SEMI INTERNAT													
Capacité autorisée en places	86	86	86	86	86	86	86	86	86	86	86	86	
Semi internat file active contractualisée	94,60	94,6	94,6	94,6	94,6	94,6	94,6	94,6	94,6	94,6	94,6	94,6	
Semi internat File active accompagnée	43	41	43	42	42	39	41	52	58				
Activité prévisionnelle budgétaire en journées	1 393	1 393	1 548	1 238	1 393	1 625	1 084	387	1 625	1 548	1 471	1 393	16.099
Total journées réalisées	978	923	1 042	832	920	1 144	751	74	1 287	1 164	1 000	950	11.065
Taux présence	63,18%	59,63%	60,58%	60,47%	59,43%	63,34%	62,38%	17,21%	71,26%	67,67%	61,20%	61,37%	
Taux présence cumulé		61,40%	61,11%	60,97%	60,66%	61,17%	61,30%	59,61%	61,23%	61,98%	61,90%	61,86%	
Ecart du mois	-415	-470	-506	-406	-473	-481	-333	-313	-338	-384	-471	-443	-5 034
Ecart cumulé	-415	-885	-1 391	-1 798	-2 271	-2 752	-3 085	-3 398	-3 736	-4 120	-4 591	-5 034	
INTERNAT Séquentiel													
Capacité autorisée en places	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8	
Internat File active contractualisée	8,8	8,8	8,8	8,8	8,8	8,8	8,8	8,8	8,8	8,8	8,8	8,8	
File active accompagnée	13	11	11	11	12	15	16		8	8	8	9	
Activité prévisionnelle	130	130	144	115	130	151	101	36	151	144	137	130	1 498

budgétaire en journées													
Total journées internat réalisées	55	63	79	61	83	79	48	0	62	60	70	56	716
Valorisation journées internat sur transferts					20	24							44
TOTAL JOURNEES INTERNAT	55	63	79	61	103	103	48	0	62	60	70	56	760
Taux présence	38,19%	43,75%	49,38%	47,66%	71,53%	61,31%	42,86%	0,00%	36,90%	37,50%	46,05%	38,89%	
Taux présence cumulé		40,97%	43,97%	44,79%	50,14%	52,25%	51,20%	49,23%	47,52%	46,35%	46,32%	45,67%	
Ecart du mois	-75	-67	-65	-54	-27	-48	-53	-36	-89	-84	-67	-74	-738
Ecart cumulé	-75	-141	-206	-260	-287	-335	-388	-424	-513	-597	-664	-738	
Accompagnement ambulatoire Capacité autorisée													
	17	17	17	17	17	17	17	17	17	17	17	17	
Accompagnement ambulatoire file active contractualisée													
	20,4	20,4	20,4	20,4	20,4	20,4	20,4	20,4	20,4	20,4	20,4	20,4	
File active accompagnée													
	46	45	45	45	45	45	45	46	42	29	29	26	
Activité prévisionnelle budgétaire en actes													
	122	122	136	109	122	143	95	34	143	136	129	122	1 414
TOTAL ACTES REALISES	335	332	360	295	333	394	221	78	362	253	315	213	3 491
Taux présence	273,69%	271,24%	264,71%	271,14%	272,06%	275,91%	232,14%	229,41%	253,50%	186,03%	243,81%	174,02%	
Taux présence cumulé		272,47%	269,70%	270,02%	270,42%	271,46%	267,06%	265,61%	263,93%	254,82%	253,72%	246,82%	
Ecart du mois	213	210	224	186	211	251	126	44	219	117	186	91	2 077
Ecart cumulé	213	422	646	832	1 043	1 294	1 420	1 464	1 683	1 800	1 986	2 077	

Le tableau d'activité montre effectivement un taux d'activité en dessous de l'activité attendue au niveau de l'accueil de jour.

Nous pouvons faire plusieurs hypothèses liées à cette baisse :

- La mise en place du fonctionnement en Dispositif qui permet une fluidité de parcours peut être une réponse à cette diminution d'activité. Le public adolescent est difficilement « attrapable » avec des parents en difficultés n'arrivant pas à convaincre leurs enfants du bien-fondé d'une orientation en Accueil de jour.
- Une volonté des familles que leurs enfants restent dans un cursus classique.

L'activité en Ambulatoire reste toujours supérieure à l'activité attendue par notre financeur. Cela vient étayer l'hypothèse du souhait des jeunes et des familles de poursuivre leur scolarité dans un cursus classique avec le soutien d'un ESMS. L'internat a un taux de présence assez bas puisqu'il atteint à peine les 46 %. Même-si le taux est bas, cela reste un outil indispensable pour certains jeunes et pour les familles. En effet, cette modalité d'accompagnement répond à un besoin d'autonomie ou de mise à distance souvent impulsé par les familles ou à la demande du jeune.

	Activité contractualisée et/ou prévisionnelle	Activité réalisée
Nombre de jours d'ouverture	208	208
Capacité autorisé internat en places	8	
Taux d'occupation internat	43.20	
Taux file active	8.8	10.17
Nombre de journée d'internat (nbre de jours d'ouverture x nbre de personnes x taux d'occupation)	1498	716
Capacité autorisée semi-internat	86	
Taux de file active	94.60	33.42
Nbre de journées semi-internat (nbre de jours x nbre de personnes X taux d'occupation)	16099	11065
Capacité autorisée ambulatoire en places	17	
Taux file active	20.4	40.67
Nbre de personnes accompagnées	20.4	
Nombre d'actes	1414	3491

DONNEES CHIFFRES DES PROFESSIONNELS

LES ACTIVITES RECURRENTES

HOSPITALISATIONS dans l'année 2024		
	Nombre de personnes	Durée totale en jours d'hospitalisation
Secteur psychiatrique	2	92
Autres services	3	29

Il est possible que certaines hospitalisations courtes aient eu lieu sans que les familles nous en aient informés. Le nombre conséquent de jours d'hospitalisation s'explique par la gravité du tableau clinique psychiatrique de deux jeunes accueillis.

Problématique des situations d'enfants, d'adolescents et jeunes adultes accompagnés dans l'année 2024	
Interventions multiples	Nombre d'enfants, adolescents ou jeunes adultes concernés
Pas d'autres suivis au plan éducatif ou médico-psychologique	71
Soins psychiatriques engagés en secteur public	21
Soins psychiatriques engagés en secteur libéral	2
Rééducation en secteur public ou libéral (orthophonie, psychomotricité, ...)	9
Bénéficie parallèlement d'une mesure de protection de l'enfance en milieu ouvert dans un cadre administratif (AED, ...)	19
Bénéficie parallèlement d'une mesure de protection de l'enfance en milieu ouvert dans un cadre judiciaire (AEMO)	12
Bénéficie parallèlement d'une mesure de placement de protection de l'enfance dans un cadre administratif (Aide sociale à l'Enfance)	2
Bénéficie parallèlement d'une mesure de placement de protection de l'enfance dans un cadre judiciaire (placement ordonné par un juge pour enfants)	24
Concerné par un suivi judiciaire au plan pénal	8

Recouvrement Protection de l'enfance - DITEP	
Nombre d'adolescents de l'effectif au 31/12 placés (MECS-Familles d'accueil)	19

UNITE DE GIVORS 1

LA VIE DE L'UNITE GIVORS 1 RASSUREE PAR UNE EQUIPE EDUCATIVE STABLE

L'année 2023 avait été marquée par une grande stabilité des professionnels, cela ayant permis une continuité des prises en charge, une garantie plus importante de l'accompagnement des adolescents et une diminution réelle de leurs troubles psychologiques et comportementaux. L'année 2024 a confirmé ces observations de travail avec des professionnels investis, créant du lien et de la confiance afin que les jeunes puissent s'appuyer sur eux comme des modèles identificatoires. Une prise en charge sécurisante, cadrante, bienveillante et sans complaisance est présente sur l'unité d'accueil et ceci dans toutes les modalités d'accueil.

UN TRAVAIL ESSENTIEL DE REFERENCE :

Les professionnels référents que sont éducateurs, psychologues et assistante sociale sont investis d'une mission essentielle afin de réaliser un accompagnement plus équilibré et coordonné. Nos débuts d'accueils sur des emplois du temps aménagés (souvent à mi-temps) ont été une réussite, ce qui nous a permis d'être dans une progression d'accueil mieux intégrée par les adolescents. Le but serait de permettre aux plus jeunes, âgés de 12 à 14 ans, d'intégrer des règles sociales donc comportementales afin de leur permettre après 14 ans de « tenir » un emploi du temps complet tant au niveau pédagogique que thérapeutique et éducatif.

UN TRAVAIL PLURIDISCIPLINAIRE ET TRANSVERSAL NECESSAIRE MAIS COMPLIQUE :

L'intérêt de la transversalité dans l'accompagnement est marqué par l'intérêt d'avoir une meilleure observation des jeunes accueillis mais également une prise en charge plus adaptée, au plus près de leurs besoins. Ce travail de lien interprofessionnel au sein du DITEP reste compliqué, car la difficulté d'œuvrer ensemble est réelle. Le jeune ne pourra être sécurisé que face à une équipe pluridisciplinaire unie dans son intérêt.

UN LIEN REGULIER VOIRE QUOTIDIEN AVEC LES FAMILLES :

Le travail avec les familles a été de qualité grâce à des liens réguliers (quotidiens pour certains) portés par les éducateurs référents, mais également des bilans réguliers en présence de l'adjoint de direction, garant du projet du jeune au sein du DITEP et des professionnels investis dans les situations. Tous les Projets Personnalisés d'Accompagnement ont été pensés en équipe pluridisciplinaire ainsi que travaillés et signés avec chaque famille et chaque jeune.

UNE COLLABORATION AVEC LES PARTENAIRES SOCIAUX INDISPENSABLES.

Pour gérer de manière la plus adaptée possible la situation d'un adolescent, il est primordial que le lien avec les partenaires soit de qualité. Ce travail collaboratif dans l'intérêt du jeune est nécessaire dans notre fonctionnement ; nous nous efforçons de garder ce lien de proximité et de qualité avec tous les partenaires concernés par le projet du jeune : lieu de placement, maisons départementales, métropole de Lyon, services de soins, service d'AEMO, service d'AEA, PJJ... Les situations de jeunes étant souvent complexes, notre institution ne peut travailler seule, les jeunes étant voués à apprendre à vivre en société de manière adaptée.

LES SORTIES, ACTIVITES ET PROJETS DE GROUPE :

- De 5 à 6 jeunes ont continué à participer 1 fois par semaine au groupe Zoothérapie. C'est un temps de médiation animale dans une association refuge qui permet de mettre au travail le lien à l'autre, les vécus corporels et émotionnels au travers des animaux.
- Le foyer éducatif a été utilisé par tous les jeunes des unités et de manière transversale par l'ensemble des professionnels.
- Un transfert sur le thème de la plongée a été remis en place avec le projet d'un baptême. Certains ont fait uniquement du snorkeling.
- De nombreuses activités éducatives sont mises en place sur les périodes d'activité : repas à thèmes, sorties extérieures sportives et culturelles...
- Nous avons réussi à mettre en place des journées d'activités éducatives et sportives pendant les périodes d'ouverture des vacances scolaires en maintenant une pertinence éducative.
- La cour de récréation est utilisée différemment depuis le réaménagement. Des tables en bois ont été installées et les jeunes s'en servent régulièrement.
- Le conseil de vie de groupe a été réactivé avec une coanimation (éducateurs, psychologues, enseignants). Les jeunes se sont vraiment saisis de cet espace pour évoquer différentes préoccupations et intérêts. Chacun a pu s'exprimer sans contraintes ni moqueries de la part des autres, les adultes permettant la bienveillance et la sécurité pour le groupe et pour chacun d'entre eux.
- Un partenariat avec l'Association Fil actions, qui sera renouvelé chaque année, a été conduit afin de parler et prévenir les violences sexistes et conjugales.

LES ATELIERS PREPROFESSIONNELS ET LES STAGES EN ENTREPRISE AU CŒUR DU DISPOSITIF :

La plupart des jeunes accueillis auront plus tard la possibilité d'accéder à des métiers techniques d'où l'importance de maintenir les ateliers préprofessionnels au cœur de notre dispositif favorisant une prise en charge tant technique qu'éducative. Elle est de plus en plus au centre du projet du jeune, car nous travaillons autant avec le milieu ordinaire qu'avec le milieu protégé en fonction des capacités et des problématiques des adolescents. L'activité technique reste avant tout une médiation nécessaire à l'amélioration de leurs relations sociales.

Nous mettons également en place des stages en entreprises qui deviennent de plus en plus un outil essentiel pour les jeunes du DITEP qui, confrontés à la réalité du terrain, font naître un comportement très souvent différent. La confrontation à la réalité du monde du travail est considérée comme une médiation à part entière et réelle source de motivation pour les jeunes. Durant l'année, **7 jeunes de l'accueil de jour et de l'ambulatorio de l'unité Givors 1 ont réalisé un ou plusieurs stages** dans le milieu ordinaire ou protégé.

Les 6 ateliers étant transversaux aux 3 unités de la Cristallerie et ouverts à tous les jeunes du DITEP de plus de 14 ans, il est intéressant de donner une image du choix des jeunes de l'UG1. **18 jeunes** ont bénéficié des ateliers préprofessionnels, et parfois, en ont essayé plusieurs.

	Nombre de jeunes de l'UG1
Cuisine	5
Service/Blanchisserie	3
Bâtiment	2
Métallerie	2
Espaces Verts	3
Multiservices	5

Nous avons également accueilli trois jeunes d'autres établissements afin de réaliser des stages sur nos ateliers : nos partenaires ont été le DITEP de Gerland et le Lycée Professionnel Fays de Villeurbanne.

Zoom sur le pôle technique :

- « **Atelier Cuisine** » : **14 jeunes** ont « goûté » à l'atelier cuisine qui permet de travailler dans une vraie cuisine et de préparer les menus du restaurant pédagogique, ainsi que des plats à emporter. Des jeunes de l'atelier ont pu participer à la réalisation de buffets extérieurs et faire le service, accompagnés par les deux éducateurs techniques.

- « **Atelier Service-Restauration/Blanchisserie** » : **7 jeunes** ont travaillé au sein de ce double espace. D'un côté, le service en restauration afin de servir les repas préparés par la cuisine aux personnes venant manger au restaurant pédagogique (20 couverts maximum) jeunes et professionnels du DITEP ou de l'extérieur (groupe, invités...). De l'autre côté, la blanchisserie pour le nettoyage de tous les vêtements professionnels du personnel du DITEP et des ateliers, ainsi que les nappes et serviettes du restaurant.

- « **Atelier Bâtiment** » : **13 jeunes** ont travaillé sur différents métiers du bâtiment. Ils ont pu également travailler la pierre, réaliser des murets, faire du crépi et du placoplâtre.

- « **Atelier Métallerie** » : **13 jeunes** ont pu s'initier au travail du métal et créer de petites réalisations.

- « **Atelier Espaces Verts** » : **9 jeunes** ont pu manipuler différentes machines techniques afin de tondre les pelouses, tailler des haies et des arbres. Plusieurs chantiers extérieurs ont été réalisés dans des écoles, des copropriétés...

- « **Atelier Multiservices** » : **10 jeunes** ont été pris en charge dans ce nouvel atelier avec des missions d'initiation au bricolage et de premières utilisations d'outils, composées d'activités de destruction, de débarrage en déchèterie, de customisation de palettes en bois, mais aussi de petits travaux d'entretien en carrelage, peinture, mosaïque...

Nous avons également entrepris un travail avec le Pôle Technique du DITEP de Gerland pour partager nos expériences et créer une nouvelle fiche d'évaluation de stage.

CARTOGRAPHIE DES ADMISSIONS, DES AGES ET DES MODALITES D'ACCOMPAGNEMENT

Le taux de présentéisme des jeunes est resté correct, malgré une réelle baisse.

Au 31 décembre 2024, 41 adolescents ou jeunes majeurs âgés de 12 à 20 ans dont 3 filles, ont été accompagnés, contre 46 jeunes fin décembre 2023.

Plus précisément, de janvier à juillet 2024 :

Nous avons continué à accompagner **34 jeunes** dont **une nouvelle admission**.

Nous avons acté la **sortie de 6 jeunes** : un jeune a souhaité arrêter car il travaillait dans le milieu ordinaire et cela se passait bien, un autre a été orienté dans un autre DITEP, un a été orienté en CER, et trois familles ont décidé de stopper la prise en charge au DITEP.

Et à la rentrée scolaire, de septembre à décembre 2024 :

En septembre 2024, 4 jeunes de l'accueil de jour du groupe des 12/14 ans sont passés dans le groupe des 14/20 ans, deux jeunes de l'accueil de jour sont passés en ambulatoire et deux jeunes sont passés de l'ambulatoire à l'accueil de jour.

Nous avons également accueilli 4 jeunes : 2 sur le groupe des plus jeunes, 1 sur celui des plus de 14 ans et 1 en ambulatoire. Nous avons acté également 6 sorties : 1 jeune a refusé la poursuite de son accompagnement de manière catégorique, 1 jeune habitant trop loin du fait du changement de son lieu de placement ne pouvait plus être accompagné dans les meilleures conditions, une jeune ne respectait pas son contrat d'accueil à l'approche de ses 20 ans, un jeune a choisi de ne pas suivre nos préconisations d'orientation à l'approche de ses 20 ans, un jeune a choisi d'arrêter d'un commun accord car sa situation était stable, et la dernière jeune n'a pas voulu rester au DITEP malgré notre souhait de poursuite et a préféré être orientée vers un autre établissement scolaire et professionnel.

Les modalités de prise en charge sont toujours évolutives. Les accompagnements, en lien avec la famille et les partenaires sont vraiment pensés au plus près de la situation du jeune, de son comportement, de ses capacités et de ses difficultés, avec la mise en place de nombreux emplois du temps aménagés au début de l'accueil. Ils favorisent une évolution positive au fil des mois pour arriver à un emploi du temps complet.

La composition du groupe en fin d'année 2024, soit 30 jeunes, est la suivante :

- **8 jeunes en accueil de jour sur le groupe des plus jeunes 12/14 ans** : 6 jeunes bénéficient d'un emploi du temps aménagé avec un nombre d'heures moindre au DITEP, car ils sont dans l'impossibilité de tenir un emploi du temps complet. Ceux-ci devront logiquement évoluer vers un temps complet en 2025. 2 jeunes sont accueillis sur un emploi du temps complet.
- **9 jeunes en accueil de jour sur le groupe des plus de 14 ans** : Seulement 3 jeunes ont un emploi du temps complet et « classique » avec 2 jours de classe, 2 jours d'atelier (plus ou moins une demi-journée d'activité éducative), les autres jeunes ont un emploi du temps aménagé au vu de leur difficulté à tenir une journée complète sans mettre en place des actes comportementaux trop graves.
- **13 jeunes en ambulatoire** : 4 jeunes sont en lycée professionnel, 2 sont apprentis, 3 sont inscrits en collège général, 2 en collège section SEGPA et 2 jeunes ont un contrat de travail.

La création des Unités par secteur géographique réunit une majorité de jeunes de l'UG1 domiciliés à Givors et les alentours, mais également sur le département de la Loire. Pour les plus éloignés et selon leur degré d'autonomie, mais également pour rendre un service aux familles, **18 jeunes** ont bénéficié de notre système de navettes avec l'entreprise TC Transport.

Nous avons poursuivi **l'adaptation de nos modalités de prise en charge au plus près des projets personnalisés d'accompagnement de chaque jeune**. Le passage en DITEP continue à se mettre en place avec les contraintes inhérentes au changement mais également avec le grand avantage d'être en dispositif et permettre de passer d'une modalité d'accompagnement ambulatoire à une modalité en accueil de jour, et inversement mais aussi de passer d'une modalité d'emploi du temps à temps plein en accueil de jour à une modalité d'emploi du temps partagé avec un collège ou un lycée ordinaire. Trois jeunes ont également bénéficié de la modalité d'hébergement pour 1, 2 ou 3 nuits par semaine, simultanément à une modalité d'accueil de jour.

TRAVAIL AUTOUR DE LA VIOLENCE, DES SANCTIONS ET DE L'AUTORITE – UN TRAVAIL OBLIGATOIRE AU DITEP

L'exigence doit toujours se situer en direction de la prise en charge des adolescents que nous accueillons et dont les comportements peuvent encore surprendre, et parfois user les professionnels. La prise en charge et le projet des jeunes restent bien entendu au centre du projet thérapeutique, éducatif et pédagogique, mais les jeunes ne doivent pas s'exonérer, malgré leurs difficultés, de leurs devoirs afin d'améliorer leur comportement et s'insérer dans la société de manière adaptée.

Un travail régulier a été mis en place sur le problème le plus récurrent chez nos jeunes : violence, sanctions et autorité. Nous avons trouvé des pistes pour améliorer nos réponses, tout cela portant ses fruits sur plusieurs situations. Les professionnels se doivent d'être des modèles identificatoires pour ces jeunes adolescents en manque de repères stables et notre cadre institutionnel doit être adapté régulièrement pour maintenir une exigence de travail et pouvoir accompagner ces jeunes vers un apaisement de leurs troubles et un réel projet de vie. Les règles du groupe ont également été améliorées pour aider les jeunes à se construire différemment.

Je continue à citer Jean-Marie Servin concernant notre travail auprès de ces jeunes : **« un enfant ou un adolescent ne s'appuie bien que sur ce qui résiste... »**, en souhaitant que cela devienne naturel dans la prise en charge des professionnels, et non pas une phrase vide de tout sens.

LES TEMPS DE REUNIONS PLURIDISCIPLINAIRES

Pour aider à cette contenance institutionnelle, les réunions sont les outils essentiels pour partager le travail et trouver, ensemble, des réponses adaptées aux problématiques des jeunes accueillis.

Lundi :

1h30 de **réunion « ambulatoire »** avec l'éducatrice référente des jeunes en ambulatoire, les assistantes sociales, les 2 psychologues à laquelle peuvent se joindre des professionnels transversaux qui interviennent dans les prises en charge.

1h45 de **réunion de l'unité UG1** avec l'ensemble de l'équipe pluridisciplinaire au complet pour évoquer le suivi des situations, les nouveaux projets et des sujets organisationnels. Les professionnels transversaux se joignent aux réunions suivant l'ordre du jour communiqué dans la semaine.

1h30 de **réunion avec les cadres de l'UG1**, une fois par mois, avec les 2 psychologues et le pédopsychiatre.

Mardi :

2h30 à 3h de **réunion hebdomadaire d'adjoints de direction** afin d'avoir une gestion organisationnelle globale de tout le DITEP.

3h à 3h30 de **réunion hebdomadaire de direction**.

Mercredi :

1h30 de **réunion avec le pôle technique**, 1 fois par mois, voire plus si besoin, avec l'ensemble des éducateurs techniques et un psychologue.

Jeudi :

45 min à 1h de **réunion préparatoire d'un PPA** avec l'éducateur référent du jeune, le psychologue référent, l'assistante sociale référente, ainsi que le médecin psychiatre, l'enseignant, l'éducateur sportif, l'éducateur technique, et d'autres professionnels selon les diverses PEC thérapeutiques.

1h de **réunion avec les 2 enseignants de la classe 2** (14-20 ans), une fois par trimestre, afin d'amener une meilleure liaison inter disciplinaire.

Temps d'analyse de la pratique pour les professionnels une fois par mois.

Vendredi :

45 minutes de **réunion hebdomadaire de coordination** avec les 3 éducateurs référents de l'UG1 pour organiser et préparer la semaine suivante

3h de **réunion de direction**, 3 fois par mois.

2h d'**Analyse de la Pratique Professionnelle**, 1 fois par mois. Pour les adjoints de direction.

REFLEXIONS ET PERSPECTIVES 2024 :

- Faire un état des lieux de la prise en charge ambulatoire afin de l'améliorer
- Veiller au contenu des sorties éducatives, pédagogiques et/ou techniques
- Poursuivre le projet du transfert « plongée »
- Amener de nombreux jeunes à se confronter de plus en plus à des stages extérieurs
- Créer un partenariat d'entrepreneurs susceptibles de prendre des jeunes en stage
- Remercier les patrons qui prennent nos jeunes en stage
- Réfléchir à une prise en charge plus adaptée dans les ateliers préprofessionnels avec la mise en place d'une organisation nouvelle pour les essais
- Poursuivre l'aménagement de la cour avec des bancs, des paniers de basket...
- Améliorer les temps interstitiels afin que les professionnels y maintiennent un travail éducatif nécessaire
- Améliorer l'accueil du foyer éducatif
- Poursuivre les Emplois de Temps Aménagé pour les nouveaux adolescents accueillis qui sont une réussite pour une évolution positive de leur comportement
- Se donner les moyens éducatifs pour que les 12/14 ans aient progressé sur l'acceptation du cadre afin qu'ils puissent tenir un emploi du temps complet avant leur passage chez le 14/20 ans
- Rechercher/travailler un protocole éducatif face aux situations de harcèlement autant pour les harcelés que les harceleurs

- Maintenir les réunions de rentrée scolaire avec ce cadre organisationnel sur 3 temps : temps d'accueil de direction, temps d'accueil de l'adjoint de direction sur l'unité, et temps d'accueil de l'équipe éducative.

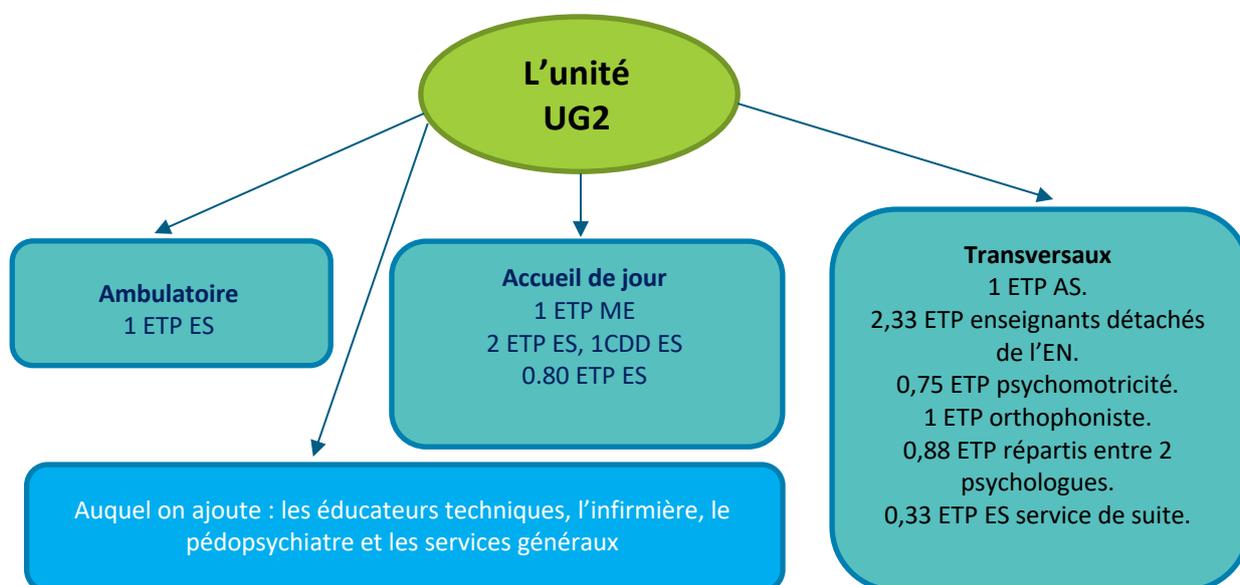
UNITE DE GIVORS 2

LE CONTEXTE DE L'ANNEE 2024 :

La période 2024 a été un moment fragile pour l'Unité de Givors 2, dû au contexte instable et à l'absence de l'adjoint de direction en fin d'année. En effet, le manque d'organisation dans l'accompagnement au quotidien des professionnels a impacté le suivi des projets des jeunes accueillis et, par voie de conséquence, la prise en charge des jeunes, le lien avec les familles et le travail partenarial.

Au vu de la nécessité de continuité de service, la directrice et les deux autres adjoints de direction ont pallié cette absence jusqu'en janvier 2025, où un remplacement (jusqu'au retour de l'adjoint de direction) s'est mis en place. Le but de ce remplacement était de reprendre les situations confuses ou dégradées et de restaurer un dialogue, tant en interne qu'en externe de l'établissement, afin de créer ou renouer un lien de confiance entre les différents acteurs autour des situations en cours.

Composition de l'équipe UG2 : Pour l'année 2024, l'équipe d'a été composée ainsi :



Cette organisation a permis aux professionnels de croiser leurs observations et de co-construire le Projet Personnalisé d'Accompagnement (PPA), tout en prenant en compte les besoins des jeunes et de leurs familles, afin de proposer des axes de travail individuels ou collectifs.

De ce fait, le dispositif a permis d'accueillir un public mixte, sous forme d'accueil de jour au sein du DITEP ou en ambulatoire, au sein des collèges et des lycées, en proximité de l'environnement du jeune et de sa famille.

La prise en charge s'est déclinée sous forme d'accompagnements thérapeutique, éducatif, pédagogique et préprofessionnel, à travers des ateliers, des temps de classe et des temps éducatifs.

La configuration ainsi créée a, d'une part, permis aux jeunes accompagnés d'apprendre ou de se réapproprier les codes sociaux et la posture d'élève, pour mieux se connaître et mieux agir, et d'autre part, de pallier aux lacunes dans les apprentissages impartis par le système classique de l'Éducation nationale.

En effet, c'est cette dernière instance qui amène en priorité les jeunes à fréquenter les DITEP, dont la classe interne permet, *in fine*, de rester dans les apprentissages en dehors des murs de l'Éducation nationale et de se construire un avenir professionnel ou une place dans la société, malgré leurs difficultés.

C'est pourquoi, à titre indicatif et selon le projet individuel de chacun, le jeune accompagné peut bénéficier, de façon individuelle ou collective, d'un suivi en psychomotricité, en orthophonie ou psychologique.

Il peut également participer, à des accompagnements éducatif et thérapeutique en zoothérapie, groupe d'écriture, groupe Story Time, groupe cabane, les lundis, mardis, jeudis et vendredis.

En complément de ces prises en charge, le planning de chaque jeune est agrémenté de temps en classe et d'ateliers.

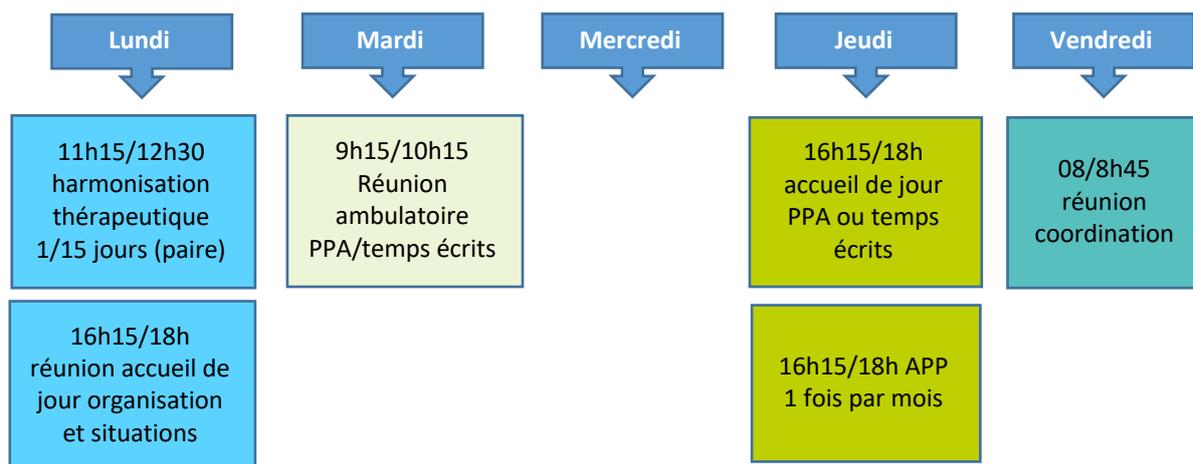
Les mercredis, les jeunes peuvent participer à des activités telles que l'escalade, le football, l'équitation, la piscine ou le VTT, et profiter d'un déjeuner inclus dans la prise en charge.

LES REUNIONS DE L'UG2 : DES OUTILS PERMETTANT L'ORGANISATION ET LA REFLEXION AUTOUR DE L'ACCOMPAGNEMENT DES JEUNES !

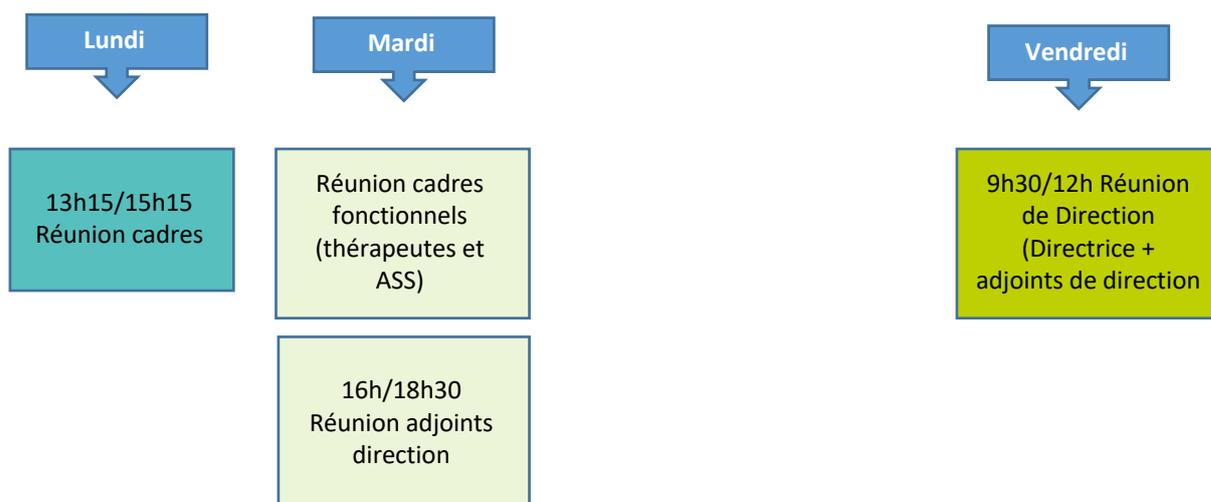
Le quotidien de l'UG2 est jalonné par des réunions permettant d'organiser la pensée et la logistique éducative, afin de mieux réfléchir à la prise en charge des jeunes accueillis. Ces instances permettent à chaque professionnel de contribuer à faire évoluer le projet du jeune, à travers des hypothèses et des pistes de travail, pour finalement aboutir à des actions concrètes et définies.

C'est pourquoi ces réunions, chacune dans son domaine (accueil de jour ou ambulatoire), sont par essence le lieu propice pour générer un travail pluridisciplinaire, où chacun est invité à se positionner selon sa fonction et son niveau d'expertise (pédagogique, thérapeutique, éducatif et technique), afin d'insuffler une perspective de « résolution des difficultés », d'aider à faire évoluer le projet et d'en obtenir un service rendu optimal pour le jeune accompagné.

Ainsi, l'accueil du jour et l'Ambulatoire disposent d'un temps de réflexion et d'organisation :



Les cadres disposent d'un temps de travail de réflexion et d'organisation suivant :



STATUT DE LA POPULATION ACCUEILLIE DANS L'UNITE GIVORS 2

Pour l'année 2024, **34 jeunes** ont été suivis par l'Unité Givors 2, dont 19 en accueil de jour et 15 en ambulatoire.

Au niveau des apprentissages en interne, 4 jeunes ont été en classe 1, 3 en classe 2, 8 en classe partagée et 4 ont été absents en raison de décrochage ou d'abandon du dispositif.

En ambulatoire, 12 jeunes ont bénéficié d'un accompagnement au sein de leur lieu de scolarité (collège, lycée)

	Accueil de jour						Ambulatoire						
Age	13	14	15	16	17	18	12	15	16	17	18	19	20
	1	3	7	3	4	1	1	2		6	4	1	1
Parité	Garçons			Filles			Garçons			Filles			
	18			1			13			2			
Sortis des effectifs	Déménagement 31 janvier 2025						Fin de prise en charge Novembre 2024			Décès le 17 janvier 2025			
	1						1			1			
Absentéisme	4/19						0						

Néanmoins, le taux d'absentéisme a été une conséquence du décrochage de la prise en charge ou du nombre de mises à distance de jeunes en raison des violences exercées sur leurs pairs ou sur le personnel encadrant.

UN TRAVAIL PARTENARIAL ET UN LIEN AVEC LES FAMILLES A PRESERVER :

Il est primordial, pour le bon fonctionnement de la prise en charge, que le lien entre chaque acteur de la situation puisse exister, et surtout dans des conditions permettant de se centrer sur le projet des jeunes. C'est pourquoi il est plus que nécessaire, que le tissu partenarial se rétablisse sur des bases claires et saines, permettant à chaque acteur de savoir quelle place il peut occuper et quel rôle il peut jouer dans le projet. À l'heure actuelle, il nous tient à cœur de recréer et renforcer le lien professionnel et familial affaibli. Pour ce faire, et en partant du Projet Personnalisé d'Accompagnement, nous avons sollicité et créé des opportunités effectives pour rétablir la relation au travers de mails, échanges téléphoniques et rencontres au sein du DITEP, afin de faire connaissance et améliorer la communication, avec l'unique objectif de faire avancer la prise en charge du jeune.

Un audit organisationnel, initié par le directeur, a permis de faire un état des lieux des difficultés rencontrées par l'unité de Givors 2. Elle a mis en évidence un certain nombre de difficultés liées à l'organisation, au manque de communication et de continuité dans les accompagnements proposés. L'unité Givors 2 a été particulièrement affectée par l'absence de repères fiables pour faire face à la complexité des situations.

En effet, les professionnels ont été déstabilisés par la difficulté de positionnement claire de leur supérieur hiérarchique ce qui a créé de la confusion dans la place et le rôle de chacun. Afin de renforcer l'équipe, la direction a validé le recrutement d'un professionnel éducatif en CDD pour l'année scolaire 2024/2025. Dès septembre 2024, un COPIL concernant l'audit organisationnel a été mis en place afin de veiller à ce que les préconisations qui ont été faites puissent être suivies et mises en place.

Malgré, les difficultés rencontrées tout au long de l'année liées à un problème organisationnel et des difficultés dans les prises de décision sur l'accompagnement des jeunes, l'équipe a essayé de tenir un cap. Nous ne pouvons pas faire équipe seul, et pour pouvoir faire équipe, il faut apprendre à se faire confiance et à partager des connaissances dans un climat propice au travail pluridisciplinaire, c'est ce à quoi s'est engagée l'unité de Givors 2.

Des perspectives de travail :

- Renforcer le lien partenarial et familial
- Développer le travail pluridisciplinaire en Dispositif DITEP entre les différents pôles et les professionnels
- Fixer des demi-journées thématiques et de réflexion (projet, médiations, activités)
- Repenser les locaux pour de UG2

UNITE BRON

QUAND L'UNITE VENISSIEUX CHANGE DE NOM : OUVERTURE DU SITE DE BRON, UNE NOUVELLE DYNAMIQUE INSTITUTIONNELLE EN PROXIMITE DU BASSIN DE VIE DES JEUNES ET DE LEUR FAMILLE

Cette année 2024 est marquée par l'ouverture du service de Bron qui a pu accueillir à partir du 11 mars 2024 des jeunes déjà accompagnés par le DITEP la Cristallerie sous la modalité ambulatoire et en accueil de jour. En amont de tout cela, un travail minutieux a été conduit avec l'équipe de Bron mais plus largement avec l'ensemble des professionnels du DITEP, les jeunes accompagnés et leurs familles ainsi qu'avec les futurs partenaires du territoire pour organiser le déploiement de l'activité. C'est ainsi que des réunions d'informations auprès des familles et des jeunes, ainsi qu'une visite des locaux se sont formalisées en février 2024 pour présenter la nouvelle organisation.

Une inauguration officielle des locaux en présence des élus locaux de la ville de Bron dont Messieurs Le Maire, et BREault, du président de l'ADPEP69 - Monsieur BOCHARD, des représentants de l'ARS et de l'IENASH s'est déroulée le mardi 30 avril 2024.

Cette installation en cours d'année scolaire nous a obligés à nous réorganiser entre deux lieux (Givors et Bron) avec des ajustements à penser pour la rentrée 2024/2025. Depuis septembre 2024, le cadre de l'accueil s'est clarifié.

L'EQUIPE PLURIDISCIPLINAIRE : DES PRATIQUES DIFFERENTES MAIS COMPLEMENTAIRES

L'équipe est composée de 4 ETP d'éducateurs, 1,5 ETP d'enseignants, 0,5 ETP d'éducateur sportif, 0,87 ETP de psychologue (binôme), 0,25 ETP de pédopsychiatre, 0,33 ETP d'orthophoniste, 0,6 ETP de psychomotricienne, 0,75 ETP d'Assistante de service social. Des postes restent à pourvoir, un 0,5 ETP d'infirmière et un 0,5 ETP d'orthophoniste dédiés au site de Bron

Les professionnels de l'Unité Bron interviennent selon les modalités suivantes :

- **Accueil de jour** (3 ETP d'éducateurs spécialisés + 1,5 ETP enseignants soit 3x0,5) : Pour les – de 14 ans accueil exclusif dans les locaux à Bron. Pour les plus de 14 ans dont le projet prévoit des ateliers préprofessionnels et/ou l'UEE Lycée, l'accueil s'organise à la fois sur Givors et sur Bron.

- **Ambulatoire** (1 ETP d'éducateur spécialisé) : en proximité de l'environnement du jeune et de sa famille dont les locaux sont situés à Bron

LES REUNIONS HEBDOMADAIRES

Le cadre des réunions préserve des espaces d'élaboration et de réflexion en équipe pluridisciplinaire dédiée. L'ouverture du site de Bron impacte la participation de nombreux professionnels qui travaillent sur le site de Givors. Ainsi, la cohérence institutionnelle voulue et travaillée depuis plus de trois années avec l'équipe de direction doit se repenser. Voici donc le cadre actuel des différentes réunions sur l'unité de Bron qui feront l'objet d'une évaluation et d'un ajustement pour la rentrée 2025/2026 :

Lundis :

9h15 – 10h45 : **Réunions ambulatoire - semaine impaire** : suivi des projets des jeunes accompagnés sous la modalité ambulatoire.

Présents à cette réunion : l'adjointe de direction, une éducatrice spécialisée ambulatoire, une psychologue référente de l'ambulatoire, une assistante de service social

16h15 – 17h15 : Réunion de synthèse PPA

Présents : un référent du jeune, un psychologue, la médecin psychiatre une fois sur deux, un enseignant et des professionnels transversaux selon les prises en charge (éducateur technique spécialisé, éducateur spécialisé référent de l'hébergement, orthophoniste, psychomotricienne).

A noter que ces temps de synthèse PPA s'organisent aussi bien sur le site de Bron que sur le site de Givors pour faciliter la présence des professionnels

16h15 – 17h45 : Les professionnels non concernés par la synthèse PPA, ont leur **temps de préparation, d'écrits, de rdv avec les familles et/ou partenaires**.

Jeudis :

8h – 8h45 : **Réunion de coordination hebdomadaire** avec l'équipe éducative afin de préparer et anticiper la semaine. Ces réunions ont lieu toutes les semaines, pilotées par l'adjoint de direction.

16h15 – 18h : **Réunion d'équipe Accueil de Jour - suivi des situations des jeunes ou de groupe**, avec l'ensemble de l'équipe pluridisciplinaire. Pour faciliter l'organisation de ces réunions d'équipes, un ordre du jour est établi au préalable et communiqué par mail par chaque unité la semaine précédente afin de permettre aux professionnels transversaux de se rendre aux réunions pour lesquelles ils sont concernés et/ou de transmettre leurs observations ou questions par mail en cas d'impossibilité à être présents.

16h15 – 17h45 : APP de l'équipe 1 fois par mois selon un calendrier établi sur l'année.

CARTOGRAPHIE DE L'UNITE BRON

En 2024, l'effectif global (toutes modalités d'accompagnement confondues) sur l'unité est resté assez stable avec un équilibre entre le nombre de sortants et le nombre de jeunes admis. Cependant, un écart se mesure avec une diminution des effectifs au niveau ambulatoire au profit d'une augmentation des accompagnements sur la modalité accueil de jour.

De janvier à juillet 2024, **33 jeunes accompagnés de 12 à 18 ans**.

- 8 jeunes de 12 à 14 ans en accueil de jour.
- 13 jeunes de 15 à 18 ans en accueil de jour dont 2 jeunes qui bénéficient d'un accompagnement de l'UEE du collège F. Mistral à Feyzin avec des inclusions dans leur classe d'âge. 9 jeunes de l'unité bénéficient de temps en ateliers préprofessionnels et 6 jeunes ont pu appréhender les mises en situation professionnelle par l'intermédiaire de stage.
- 12 jeunes de 12 à 18 ans en suivi ambulatoire.

Sur la période de la rentrée 2024/2025, l'unité a accueilli 10 nouveaux jeunes, dont 8 ont entre 12 et 14 ans et 2 ont 14 ans et +. En termes de parité nous avons un effectif de 2 filles. Cette arrivée conséquente de

nouveaux jeunes n'a pas été sans difficulté en termes de dynamique de groupe, associé à l'appréhension encore récente de notre fonctionnement dans nos nouveaux locaux.

D'août à décembre 2024, **35 jeunes accompagnés de 12 à 18 ans**

- 12 jeunes de 12 à 14 ans en accueil de jour
- 15 jeunes de 14 à 17 ans en accueil de jour. 1 jeune est en scolarité partagée, 2 jeunes bénéficient d'un accompagnement de l'UEE du collège F. Mistral à Feyzin avec des inclusions dans leur classe d'âge. 1 jeune bénéficie d'un accompagnement de l'UEE Lycée Professionnel Casanova avec des inclusions en CAP. Par ailleurs, 8 jeunes de l'unité bénéficient de temps en ateliers préprofessionnels. A noter que des stages ont pu se mettre en place pour 5 jeunes.
- 8 jeunes de 11 à 18 ans ont un suivi ambulatoire
- A noter que 3 jeunes de 14 ans et plus ont bénéficié d'un emploi du temps très aménagé, pour leur permettre d'investir leur temps de présence à l'ITEP en fonction de l'intensité de leurs troubles, toujours dans un travail de collaborations avec les familles et partenaires.

A noter **7 sortants** entre Août et décembre 2024 dont :

- **2 jeunes** en rupture dans les liens avec le DITEP et/ou non adhésion au projet
- **1 jeune** à la demande de la famille
- **2 jeunes** insertion sociale et professionnelle réussie (milieu ordinaire et ESAT)
- **1 jeune** réorienté vers un dispositif de formation adaptée (EPNAK)
- **1 jeune** du fait d'un éloignement géographique ne permettant pas de poursuivre l'accompagnement (changement de pays)

Enfin, **7 jeunes** de l'unité de Bron ont bénéficié d'une prise en charge sur le dispositif d'hébergement séquentiel sur l'année 2024.

	Accueil de jour 12-14 ans	Accueil de jour 14 ans et +	Ambulatoire 12-20 ans	Hébergement	Sortants
De janv. à août 2024 Effectif 3 jeunes	8	13	12	5	4
De sept. à déc. 2024 Effectif 3 jeunes	12	15	8	5	3

DES MEDIATIONS ET ATELIERS SPECIFIQUES AU SERVICE DES PROJETS : DES ACTIONS EDUCATIVES, PEDAGOGIQUES ET THERAPEUTIQUES POUR SE RENCONTRER.

Les fondements de notre mission dans le travail du lien avec les jeunes s'appuient avant tout sur des outils et médiations comme support de cette relation qui favorisent ces espaces de rencontre.

Cette année, l'équipe a remis en place de nombreuses médiations, véritables espaces de rencontre entre les jeunes. L'équipe s'appuie sur des supports ou médias variés, et l'animation des groupes ou les suivis individuels se pensent aussi dans des configurations spécifiques (un éducateur seul, un binôme éducateur/thérapeute, un binôme éducateur/enseignant, un binôme thérapeutique...).

C'est en faisant « avec » ou « à côté de » que se crée l'essentiel de la relation. Voici les ateliers menés sur l'année 2024 :

- **Zoothérapie** : c'est un temps de médiation animale portée par un binôme d'éducateurs spécialisés et un enseignant pour un groupe de 5 jeunes de moins de 14 ans, une fois par semaine. Ce groupe est accueilli par une association refuge qui permet de mettre au travail le lien à l'autre, les vécus corporels et émotionnels au travers des animaux.
- **Atelier jeux de société** : un éducateur propose différents types de jeux en fonction des groupes constitués. Il s'agira à la fois de partager un moment ensemble, de travailler l'attente, le respect des règles, la gestion de ses émotions (en cas de victoire ou de défaite), de développer des stratégies et de favoriser la concentration et la réflexion.
- **Atelier Puzzle** : Dans le cadre de cet atelier, un éducateur fait à côté d'un jeune (chacun son puzzle).

Il s'agit de proposer un espace calme, silencieux, dans une temporalité non définie pour terminer le puzzle et qui ouvre à la discussion ou au contraire permet de se recentrer, se canaliser.

- **Projet Multisport** : porté par l'éducateur sportif du DITEP
- **Permis Apprenti Motocycliste** : projet transversal accessible à l'ensemble des jeunes qui en font la demande et qui rentre dans le cadre du projet, en partenariat avec PERCYGON (structure agréé). Faciliter l'accès au permis avec un travail de prévention autour de la sécurité routière. Ce projet est encadré par un éducateur spécialisé.
- **Groupe Story Time** : porté par l'orthophoniste + un psychologue, il s'agit d'aider les jeunes à écouter mais aussi à raconter sa propre histoire.
- **Groupe photo langage** : Coanimé par deux 2 psychologues : au travers d'images, les jeunes ont à en choisir une et à mettre en mots leurs représentations. Ce groupe permet ensuite un partage collectif et invite à confronter et à construire leurs modèles et leurs pensées et leurs capacités d'abstractions.
- **Groupe psychodrame** : Coanimé par deux psychologues et un éducateur spécialisé. Le psychodrame est une médiation qui utilise le jeu d'improvisation : les jeunes inventent ensemble une histoire et se répartissent les rôles pour la jouer. Le jeu et ce qu'il a fait vivre à chacun seront repris dans un temps d'échange pour clore la séance. Cela permet d'expérimenter le corporel, la motricité et la pensée et enclencher un travail de mise en lien, de travailler sur les différentes postures, explorer des attitudes pouvant pallier l'agressivité et mieux se représenter les limites, de raconter une histoire et mettre en mouvement des enjeux psychiques individuels dans un travail d'imagination groupal.
- **Le conseil** : Coanimé par un psychologue référent de la classe et l'enseignant avec la participation d'un invité. Ce temps de parole s'est pérennisé pour les jeunes sous le format suivant :
 - **Conseil classe 1 (pour les jeunes de 12 à 14 ans)** : d'une durée d'une demi-heure 1x/semaine les lundis matin de 9h15 à 9h45.
 - **Conseil classe 2 (pour les jeunes de 14 à 18 ans)** : d'une durée d'une demi-heure 1x/semaine les jeudis matin de 11h15 à 11h45.*La parole est libre et chacun peut amener un sujet qui l'intéresse. Les jeunes se sont vraiment saisis de cet espace pour évoquer différentes préoccupations et intérêts. Chacun a pu s'exprimer sans contraintes ni moqueries de la part des autres, les adultes permettant la bienveillance et la sécurité pour le groupe et pour chacun. Un cahier (qui reste en classe) a permis de garder la trace des thématiques abordées.*
- **Mobiliser et accompagner sur les dispositifs permettant de construire une représentation/orientation professionnelle** : permettre l'accès à la Chambre des Métiers et de l'Artisanat, au forum des métiers (ARPEJEH), se rendre aux portes ouvertes CFA, MFR, Aider à écrire un C.V et une lettre de motivation, rechercher des lieux de stages, démarcher, se présenter, ...

LES ATELIERS PREPROFESSIONNELS ET LES STAGES

Les six ateliers préprofessionnels du DITEP sont un véritable atout dans les propositions éducatives. Ces ateliers permettent aux jeunes d'expérimenter un cadre de travail différent, de valoriser des compétences et qualités, d'être dans le faire, de manipuler, de construire, déconstruire, produire, ou simplement tester. Accessible à partir de l'âge de 14 ans et après validation par un médecin (certificat de non contre-indication), les ateliers restent un outil supplémentaire au service du projet du jeune.

Pour certains jeunes, sont aussi travaillées les mises en situation professionnelle, par le biais de stage afin de découvrir des métiers, de se confronter à la réalité du terrain et aux exigences professionnelles. Cela permet aussi à certains de conforter un choix d'orientation de formation. **12 conventions de stages** ont été signées en 2024, avec pour certaines des avenants.

RELATION AVEC LES FAMILLES

Les familles sont celles sur qui nous devons en tout premier lieu compter. Leur **adhésion** aux propositions d'accompagnement est sans nul doute le soutien le plus fort pour favoriser la progression de leur enfant. Adhérer, c'est s'engager ensemble, c'est collaborer, s'ajuster, discuter, pour toujours tenter d'être au plus près des besoins de leur enfant. Cela n'exclue pas les erreurs, les échecs, les remise en question mais avoir une vision commune et partagée nous permet d'asseoir des bases solides de co-construction. Les suivis de projets, les entretiens réguliers (téléphonique ou direct), les rdv avec les partenaires, ... viennent donc border ce travail quotidien.

En 2024, nous avons été attentifs à travailler de manière plus spécifique les modalités de communication avec les familles pour favoriser une continuité et une cohérence dans l'accompagnement de leurs enfants. Ainsi, nous avons développé des liens sous la forme d'entretiens familiaux réguliers dans le cadre des PPA et nous avons aussi mis en place des réunions d'informations et d'échange collectifs ponctuelles les samedis matin pour améliorer notre fonctionnement et notre organisation.

DEVELOPPER LE PARTENARIAT SUR LE NOUVEAU TERRITOIRE D'INTERVENTION

Le travail partenarial est lui aussi un levier indispensable dans la mise en œuvre et la réussite des projets. Nos missions sont complémentaires et le maillage entre tous est un atout dans le regard et l'attention qui sont portés aux jeunes. Ce travail de lien, d'interconnexion n'est pas toujours simple à organiser mais il est nécessaire. Renforcer notre collaboration avec le secteur de la protection de l'enfance, le sanitaire et l'Éducation Nationale contribue sans nul doute à une meilleure prise en charge des jeunes. C'est ainsi que les temps de concertations régulières, de rencontres, d'entretiens téléphoniques sont des éléments de soutien mutuels.

Créer des partenariats avec les associations sportives et culturelles du territoire pour favoriser notre implantation et l'inclusion des jeunes à la suite du redéploiement de l'activité sont les objectifs que nous nous fixons pour l'avenir.

REFLEXION ET PERSPECTIVES 2025

- Favoriser les rencontres et intervenir auprès des établissements scolaires du territoire pour expliquer nos missions et favoriser les inclusions individuelles
- Poursuivre le travail partenarial d'implantations sur le territoire : être connu et reconnu, travailler en lien avec la collectivité et les ressources de la Mairie (équipement sportif, accès aux lieux culturels et évènements divers)
- Poursuivre la formation des professionnels par le biais d'interventions extérieures pour aider, nourrir et renforcer notre socle commun de référence
- Poursuivre les temps de réflexions institutionnels

L'UNITE D'HEBERGEMENT SEQUENTIEL

Ce dispositif transversal d'hébergement séquentiel dont les locaux sont situés à quelques kilomètres du DITEP à Loire sur Rhône, peut accueillir l'ensemble des jeunes accompagnés par la Cristallerie. Les professionnels comme les jeunes le repèrent comme un espace et un lieu ressource où le travail est mené dans un autre rythme, une autre temporalité. Ce dispositif peut également être mobilisé par les établissements associatifs du secteur (DITEP de Gerland ou DITEP de Villeurbanne).

L'hébergement séquentiel du DITEP la Cristallerie axe son action autour des points suivants :

- Le travail de lien et de proximité avec les jeunes et leurs familles. Cela favorise un travail de continuité et de soutien entre le DITEP et leur vie quotidienne
- Soutenir le jeune et sa famille dans un travail de séparation. Permettre aux jeunes d'acquérir en complémentarité avec la famille une autonomie dans la gestion du quotidien
- L'inclusion des jeunes dans la vie de quartier, l'accès aux loisirs et la proposition de médiations éducatives en ce sens : temps de sport au stade, jeux avec les jeunes du quartier, courses et atelier pâtisserie

- Ouverture et découverte : jardinage, ballade/ronnée, visite des villes et sorties à thème, projet actualité/journal
- Sans oublier tout ce qui fait le quotidien : temps calme en chambre, lecture, jeux de société, soirée film, soirée « parlotte ».

UNE EQUIPE DEDIEE AUTOUR D'UN ACCOMPAGNEMENT DU QUOTIDIEN

L'équipe est constituée de 2 ETP d'éducateur spécialisé, 1 ETP de maitresse de maison et 1 ETP surveillant de nuit. Une psychologue et une infirmière participent aux réunions d'équipe. L'équipe bénéficie d'un temps **d'analyse de la pratique** une fois par mois, et les **réunions d'équipe** ont lieu une fois par semaine les lundis de 14h15 à 15h45.

Lors de cette année 2024, nous distinguerons 2 périodes :

De janvier à juillet 2024

Le travail d'élaboration et d'écriture du projet de fonctionnement de service de l'UH a permis à l'équipe de s'appuyer sur un cadre d'accueil solide et ainsi d'ajuster leur pratique. L'équipe est encore en construction et des points de vigilance sont à noter pour garantir un accordage et un accueil de qualité.

De septembre à décembre 2024,

Pour cette rentrée, la constitution des groupes s'est travaillée en fonction des besoins repérés par les équipes du DITEP, en lien avec les demandes des jeunes et des familles.

Les lundis et mardis sont des jours d'accueil dédiés à des jeunes plutôt autonomes et dont le projet personnalisé est déjà bien engagé. Il s'agit surtout de renforcer les acquis dans la gestion de leur quotidien et de faciliter leur socialisation et leur épanouissement personnel en faisant des liens réguliers avec leur projet. Le groupe du mercredi/jeudi oriente son accueil pour des jeunes dont les besoins nécessitent un étayage au plus près. Le « faire avec » est encore très prégnant, l'appui de l'adulte nécessaire. Le travail de la confiance en soi, l'intégration des besoins primaires et la place de chacun dans un collectif sont les axes prioritaires de l'accueil. A cela s'adjoint bien évidemment la prise en compte d'objectifs plus personnalisés.

L'Unité d'Hébergement en quelques chiffres

Sur l'année 2024, nous avons travaillé avec une file active de 14 jeunes accompagnés par notre dispositif d'hébergement séquentiel.

Tableau des effectifs par période.					
	Accueil 1 nuit	Accueil 2 nuits	Accueil 3 ou 4 nuits	Accueil Temporaire*	TOTAL
De janv. à août 2024 Effectif 13 jeunes	7	5	0	1	13
De sept. à déc. 2024 Effectif 9 jeunes	3	5	1	0	9

*L'**accueil temporaire** est avant tout penser pour faciliter les mises en stage sur le secteur de Givors ou dans le cadre d'une demande spécifique d'un jeune ou de sa famille. Les objectifs de l'accueil sont différents d'un contrat sur l'année mais le cadre et les conditions d'accueil restent inchangés. Cette possibilité offre par ailleurs plus de souplesse et de réactivité et permet de répondre aux besoins des jeunes et des familles.

La mixité est toujours possible mais en 2024, nous n'avons pas eu de demande en ce sens.

Perspectives

- Construire l'articulation avec l'unité Bron pour poursuivre l'accueil de ces jeunes
- Poursuivre le travail d'inclusion dans la dimension du quotidien et dans le cadre extra-scolaire
- Organiser un nouveau transfert
- Travailler la création d'un groupe de travail inter-DITEP de l'association autour des dispositifs d'hébergement séquentiel : partager les pratiques, les organisations, les projets spécifiques, définir les appuis et ressources interinstitutionnels et développer la créativité et l'innovation.

L'ÉQUIPE THÉRAPEUTIQUE DU DITEP LA CRISTALLERIE

Les départs et arrivées de professionnel(le)s au sein de l'équipe thérapeutique en 2024 :

- Arrivée de M. CAMPAGNA, psychologue à 0,38 ETP, le 8/04/2024
- Arrivée de Mme GRENIER, psychomotricienne à 0,5 ETP, le 4/11/2024
- Arrivée de Mme THEVENIN, psychologue à 0,5 ETP, le 1er/10/2024 (en remplacement de Mme SCOZZESI)
- Départ de Mme ROUSSEAU, psychomotricienne à 0,25 ETP, le 30/10/2024
- Départ provisoire de Mme SCOZZESI, psychologue à 0,5 ETP, le 22/07/2024 (arrêt maladie puis congé maternité)

Faute de candidat à recruter, sont restés vacants tout au long de l'année 2024 :

- Le 2ème poste de pédopsychiatre (0,5 ETP)
- Le 2ème poste d'infirmière (0,94 ETP)
- Ainsi qu'un 0,5 ETP d'orthophoniste.

L'activité des thérapeutes de l'établissement consiste en une activité clinique directe et une activité clinique indirecte (voir tableaux correspondants):

ACTIVITÉ CLINIQUE DIRECTE DE LA PÉDOPSYCHIATRE EN 2024

Faute de candidat(e), il n'y a pas eu de recrutement d'un(e) deuxième psychiatre en 2024. L'activité clinique psychiatrique de la Cristallerie a donc reposé uniquement sur le Dr AUGUSTE (0,5 ETP) comme en 2023. Son rôle est avant tout institutionnel, mais elle intervient également cliniquement auprès des jeunes dont la situation nécessite un travail particulier avec la famille et/ou que soient tissés des liens avec les partenaires notamment du secteur sanitaire et de la protection de l'enfance.

Alors qu'elle a initialement été recrutée pour l'unité Vénissieux devenue l'unité Bron, son activité s'est progressivement déployée, notamment à partir d'avril 2023, sur les 3 unités, et plus particulièrement sur l'UG2, parce qu'un seul des deux postes de psychologues était pourvu de janvier à avril 2024, puis de fin juillet à octobre 2024.

- Entretiens de préadmission et d'admission : 35
- Suivis individuels mensuels : 2

Cette activité reste marginale et toujours liée à des indications particulières, notamment en cas de traitement médicamenteux à ajuster en l'absence de possibilité de suivi extérieur (psychiatrie de secteur ou libérale qui ne répond pas).

- Rencontres ponctuelles (discussion autour du projet de soin, du diagnostic, évocation d'une problématique particulière) : 24 pour les jeunes en individuel, 53 (29+21+3) pour un jeune avec sa famille, avec ou sans autre membre de l'équipe thérapeutique ou pluridisciplinaire (cette activité ponctuelle constitue l'essentiel de la pratique clinique directe de la pédopsychiatrie).
- Rencontres régulières d'un jeune avec sa famille à deux thérapeutes et un référent éducateur : 3 familles (22 rencontres)
- Entretiens téléphoniques (et échanges de mails) avec la famille ou les partenaires : 93 (8+85)
- Participation à l'élaboration de 8 dossiers MDPH

ACTIVITE CLINIQUE INDIRECTE DE LA PEDOPSYCHIATRE EN 2024

- Participation en quinzaine aux réunions d'équipe pluridisciplinaire de chacune des 3 unités
- Participation hebdomadaire aux réunions d'harmonisation clinique
- Participation aux réunions mensuelles de cadres, d'analyse de la pratique, des cadres par unités (en quinzaine sur l'UG2)
- Participation aux réunions de régulation des cas complexes : 2 créneaux possibles par mois, mais activées seulement en cas de besoin
- Participation à des rencontres multi-partenariales sur l'extérieur : environ 2 groupes de travail se réunissant chacun tous les 2 mois

ACTIVITE CLINIQUE DES PSYCHOLOGUES EN 2024

Comme pour les psychiatres, l'activité se divise en activité directe et indirecte (voir tableaux intitulés « activités cliniques directes » et « activités cliniques indirectes »)

LIENS PARTENARIAUX ET CONVENTIONS ETABLIES

Dans la continuité des années précédentes, les liens partenariaux se sont déclinés tout au long du parcours des jeunes : au moment de l'admission et au moment de la sortie afin d'assurer la cohérence des accompagnements, mais également au cours du suivi afin d'assurer la coordination et l'articulation des prises en charge.

Ces liens se font par des échanges téléphoniques, écrits (électroniques ou postaux), ou des temps de synthèse pluridisciplinaire.

LIENS AVEC LE SANITAIRE

Ils concernent :

- La psychiatrie de secteur : CMP, CATTP, HDJ enfants-adolescents mais aussi adultes
- Les hôpitaux publics et cliniques privées,
- Les praticiens libéraux : médecins traitants, psychiatres, psychologues, orthophonistes, psychomotriciens, ergothérapeutes...

Concernant la psychiatrie de secteur nous tentons de rester en lien avec toutes les structures pour enfants-adolescents ou adultes accueillant un de nos jeunes. Cela représente une zone géographique extrêmement large regroupant 3 CHS sur le Rhône : celui de Saint-Jean-de-Dieu couvrant le territoire où nous recevons le plus de jeunes, mais aussi celui du Vinatier et celui de Saint Cyr au Mont d'Or.

Nous sommes également en lien avec les CMP du département de l'Isère et de la Loire pour les jeunes qui y sont reçus.

Ceci représente au total plus de 12 secteurs de psychiatrie adultes et 9 secteurs de pédopsychiatrie.

Concernant les CHS, les dispositifs d'hospitalisation pour adolescents sont en cours de restructuration. Nous avons ainsi été en lien avec les unités Ulysse, mais aussi CEMADO de Saint-Jean-de-Dieu, et, du côté du Vinatier, avec les unités Flavigny, Jules Verne (devenue aujourd'hui UHBA) et ASAP.

Concernant les établissements publics hospitaliers, nous avons été en lien avec l'HFME, le Centre Hospitalier Nord-Ouest de Villefranche-sur-Saône, l'hôpital nord Saint-Etienne, l'unité d'hospitalisation pédopsychiatrique de Bourgoin-Jallieu et le pavillon N de l'hôpital Edouard Herriot.

Concernant les établissements privés, nous avons été en lien avec le Médipôle de Villeurbanne (hospitalisations et suivis de certains jeunes), et l'IEAJA-Lyon (institut de l'Enfant, de l'adolescent et du Jeune Adultes) situé à Vénissieux.

Les partenaires libéraux sont répartis sur tout le territoire du Rhône avec une concentration plus importante dans le secteur Givors/Grigny. Il s'agit essentiellement d'orthophonistes mais aussi certains psychomotriciens et ergothérapeutes.

Nous faisons le constat que le sanitaire a actuellement du mal à répondre à la demande de soins pour nos jeunes, y compris ceux relevant clairement de soins psychiatriques, et ce, faute de place notamment sur le secteur.

Ainsi, non seulement nous avons du mal à adresser les jeunes pour lesquels un suivi conjoint sanitaire/médicosocial nous semble indiqué, mais encore nous sommes de plus en plus régulièrement confrontés au départ de pédopsychiatres référents non remplacés laissant nos jeunes ayant des traitements psychotropes sans suivi spécialisé avec des médecins traitants refusant, à juste titre, de renouveler des ordonnances au-delà de quelques mois.

De nombreux dispositifs voient le jour pour tenter de pallier ce manque, mais malheureusement, il s'agit le plus souvent de dispositifs d'évaluation à court ou moyen termes ne répondant pas à la temporalité souvent longue imposée par la complexité des problématiques des jeunes que nous accompagnons.

LIEN AVEC LE MEDICO-SOCIAL

Liens avec les SESSAD et DITEP qui nous adressent les jeunes que nous accueillons mais aussi ceux vers lesquels nous faisons des relais du fait d'un changement de prise en charge ou d'une co-prise en charge inter-DITEP.

Du fait de notre localisation d'une part et de notre appartenance à l'Association des PEP69 d'autre part, nous sommes plus particulièrement en lien avec les équipes thérapeutiques des DITEP de Gerland et de Villeurbanne, des DITEP des Eaux Vives de Grigny, de la Pavière de Mornant, du SESSAD des Liserons de Saint-Laurent d'Agny, du SESSAD autisme de Givors.

Nous sommes également en lien avec l'ensemble des structures pouvant être amenées à prendre le relais des jeunes accompagnées par notre DITEP : IMPro, ESAT, foyer de vie, mission locale...

LIEN AVEC L'EDUCATION NATIONALE

Participations à certaines ESS.

Lien avec les psychologues scolaires ayant réalisés des bilans ou des suivis pour les jeunes que nous accompagnons.

L'équipe thérapeutique peut également être sollicitée pour les aménagements pédagogiques de l'ensemble des jeunes accueillis en ambulatoire ce qui représente un nombre très important d'établissements (collèges, lycées généraux et professionnels, MFR etc....) sur le département du Rhône ainsi que quelques établissements de l'Isère et de la Loire.

LIEN AVEC LA PROTECTION DE L'ENFANCE

Participation à des synthèses multi-partenariales avec les MECS ou l'ASE ou lors de rencontres dans le cadre de prises en charge partagées.

Les partenaires privilégiés repérés sont les psychologues de la sauvegarde 69, de l'ASE Métropole et Rhône, des MECS du Port à Condrieu, MECS Claire Printemps, MECS Marie-Dominique à Vernaison, MECS Chalet des Enfants à Grigny, MECS des Monts du Lyonnais à Saint Martin en Haut.

L'âge des publics accueillis allant de l'adolescence au début de l'âge adulte, les problématiques étant multiples et la surface géographique couverte extrêmement étendue font que les liens partenariaux sont très conséquents en quantité et en diversité.

Là aussi, nous constatons une raréfaction des lieux d'accueil qui n'est pas sans incidence sur la prise en charge de nos jeunes.

BILAN ET PERSPECTIVES

L'année 2024 a été marquée par l'audit organisationnel déployé sur l'UG2 d'une part et d'autre part par le déménagement effectif de l'unité Bron dans les nouveaux locaux de la rue Léon Bourgeois.

Malgré ce déménagement et l'instabilité persistante, jusqu'en avril 2024, sur le 2ème poste de psychologue de l'UG2 (0,38 ETP), le pôle thérapeutique a pu mener son travail clinique et institutionnel de façon cohérente sur chacune des unités et aussi de façon transversale.

Cependant, le déploiement d'une partie de l'activité sur la commune de Bron n'est pas sans incidence sur l'ensemble des professionnels du DITEP.

En effet, ceux qui sont partis ont à se constituer de nouvelles enveloppes institutionnelles en trouvant de nouveaux repères dans cette nouvelle commune d'accueil, mais aussi dans les liens avec Givors où, par exemple, les ateliers restent implantés, imposant des trajets chronophages aux jeunes et aux professionnels et limitant donc certaines propositions par manque de temps.

Ceux qui restent ont également à trouver de nouveaux repères face à une nouvelle organisation globale. Ainsi, l'absence de recrutement d'un(e) psychiatre, d'un(e) infirmière et d'un(e) orthophoniste supplémentaires, chacun(e) à 0,5 ETP, a eu un impact nettement plus perceptible en 2024 qu'en 2023. Enfin, les restructurations du secteur sanitaire restent une réalité qui nous confrontent également à la nécessité de repérer les nouvelles collaborations possibles dans des temporalités moins courtes que celles imposées actuellement par la multiplication des dispositifs d'accueil de la crise et la raréfaction des dispositifs inscrits dans des temporalités plus longues. Il s'agit d'un travail qui reste à conduire par le pôle thérapeutique en lien sans doute avec le pôle social.

ACTIVITE CLINIQUE DES PSYCHOLOGUES EN 2024

POUR L'UNITE GIVORS-1

L'équipe thérapeutique UG1 a été stable tout au long de l'année 2024. Les postes de psychologue, orthophoniste, psychomotricienne et infirmière étaient assurés par des professionnels présents de façon pérenne et dans la continuité de l'année précédente. Nous avons pu travailler plus en proximité de la pédopsychiatre sur certaines situations du fait du redéploiement de son mi-temps qui était précédemment dévolu à l'unité de Bron.

Les psychologues ont pu assurer la majeure partie de leur activité clinique directe auprès des usagers sous la forme de :

- Entretiens psychologiques et suivis individuels
- Entretiens psycho-éducatifs
- Entretiens familiaux
- Entretiens de PPA
- Entretiens d'admission : 2ème rendez-vous de la procédure, co-animés avec les assistantes sociales.
- Travail de groupe en équipe pluridisciplinaire : mise en place d'un atelier Philo hebdomadaire, d'un temps d'accueil hebdomadaire pour la classe 1 (moins de 14 ans), d'un conseil d'unité mensuel (classe 1 et classe 2 (pour les jeunes de plus de 14 ans-), et de ciné débat trimestriel (classe 1 + classe 2) avec diverses thématiques (handicap, harcèlement, discrimination, ...)
- Participation à des ESS
- Synthèses avec les partenaires de l'ASE, MECS, foyer d'hébergement.
- Liens fréquents avec les structures de pédopsychiatrie
- Co-animation du café des familles avec les assistantes sociales

L'activité clinique indirecte des psychologues a pour visée de soutenir un travail de soin institutionnel global, ce qui suppose de tenir particulièrement compte des liens interprofessionnels et des liens d'équipe. Afin de mettre en œuvre une clinique de l'institution, les psychologues participent à différents temps de réunions, à commencer par les réunions hebdomadaires de l'équipe pluridisciplinaire UG1 ainsi que les réunions d'harmonisation clinique du pôle thérapeutique. Elle comprend aussi les réunions mensuelles et/ou ponctuelles : réunion de cadres, analyse de la pratique, réunion partenariale et journées institutionnelles.

Implication et participation des psychologues de l'UG1 dans un travail institutionnel transversal aux trois unités du DITEP :

- Au sein du pôle technique : réunions ponctuelles auprès des éducateurs techniques
- Au sein du pôle social : organisation des Portes Ouvertes, "groupe majorité" et le travail partenarial avec le CSES de Givors.
- Au sein du dispositif de la Cellule de vigilance interne à l'établissement.
- Au sein du groupe de "suivi inter DITEP" des pep69
- Au sein du COPIL "Groupe de suivi du rapport d'audit"

Implication dans la formation :

- Intervention EMAS : investissement dans une intervention à visée de formation sur 6h auprès d'enseignants de la circonscription de Givors
- Formation "Conte et thérapie" niveau I, II et III soit 3 fois trois jours
- Formation avec le Copes « Troubles du comportement, agitation et hyperactivité de l'enfant », 2 fois deux jours à Paris.

POUR L'UNITE GIVORS-2

En 2024, l'activité clinique directe des psychologues de l'unité Givors 2 s'est définie par :

- Des entretiens d'admission (6 familles)
- Des entretiens de suivis hebdomadaires (17 jeunes)
- Des rencontres entre le jeune, le psychologue et l'éducateur référent (16 rencontres)
- Des rendez-vous avec les familles (12 rendez-vous)
- Des rencontres pluri professionnelles du jeune et de sa famille (13 rencontres)
- Des rencontres ponctuelles des jeunes (2 rencontres)
- Des entretiens téléphoniques avec la famille (10)
- Des entretiens téléphoniques avec les partenaires (2)
- Des rencontres autour de la signature du PPA du jeune (3)
- La participation à la journée d'intégration de l'unité ainsi qu'une sortie d'intégration dédiée aux jeunes suivis en ambulatoire.

De par leurs missions plus institutionnelles et transversales, les psychologues de l'unité Givors 2 sont également impliqués et participent aux dispositifs suivants :

- Le « Café des familles », temps de rencontre transversale aux 3 unités.
- Les réunions de l'UEE Casanova, jusqu'à la rentrée 2024.
- Les réunions de l'UH

Les activités cliniques indirectes, concernant principalement la participation aux réunions de fonctionnement et à la coordination des dispositifs spécifiques sont répertoriées dans le tableau ci-dessous. Notons néanmoins qu'à la rentrée de septembre 2024, la réorganisation des unités d'enseignements externalisées et donc de leurs réunions ont été modifiées. La psychologue initialement référente de l'unité lycée, n'est alors plus rattachée à ce dispositif.

Impulsées par le binôme de psychologue et ce afin de favoriser des temps d'échanges cliniques autour des situations des jeunes accompagnés, les réunions hebdomadaires du lundi, ont été redéfinies. Le troisième lundi du mois voit l'intégration d'un temps clinique spécifique. Celui-ci a pu souffrir de quelques réaménagements de dernières minutes durant la fin d'année civile 2024. Pour autant, les psychologues de l'unité ont à cœur de garantir le maintien de ces temps d'échanges.

Comme l'année précédente, le binôme des psychologues de l'unité Givors 2 a été fortement impacté par l'absence de recrutement jusqu'en avril 2024, d'un ou d'une psychologue sur le poste à 0,38 ETP. Poste laissé vacant à la suite d'une nouvelle démission survenue en décembre 2023. Cette vacance a rendu d'autant plus fragile et difficile le travail d'articulation au sein de l'enveloppe cadre. L'arrivée d'un nouveau professionnel en avril 2024 a, comme précédemment, demandé un temps d'adaptation qui s'est ressenti au niveau du travail d'équipe mais aussi auprès des jeunes accompagnés. Par ailleurs, l'autre psychologue en poste est partie pour un congé maternité en juillet 2024 et a été remplacée par une psychologue en CDD en octobre de la même année. Ce qui a laissé l'unité Givors 2 avec un seul psychologue référent (nouvellement arrivé) durant la période.

Pour cette année, nous notons la suspension, à la rentrée scolaire 2024, du groupe transversal à visée thérapeutique « Psychodrame », maintenu à un rythme hebdomadaire jusqu'à l'été 2024 du fait du congé maternité de la psychologue référente du groupe. Par ailleurs, le groupe de parole hebdomadaire auprès de la Classe 1 (Groupe Conseil) en lien avec l'enseignant et un éducateur, n'a pas perduré. Ce projet doit être retravaillé dans l'objectif de sa remise en place pour 2025.

Les entretiens en binôme psychologue/éducateur référent continuent. Ils facilitent la rencontre des jeunes et par la suite la possibilité de les voir en individuel.

POUR L'UNITE BRON

En 2024, les psychologues ont proposé :

- Des suivis à la fois individuels, repas thérapeutiques, des bilans psychologiques (WISC, D10, Rorschach, TAT...)
- Des groupes et binômes thérapeutiques
- Des rencontres familiales (au sein du service et à domicile), les rencontres d'admissions
- Des temps plus institutionnels (les conseils, le café des familles...)
- Elles coaniment les réunions d'équipe, les reprises cliniques et s'inscrivent dans les réflexions plus institutionnelles (réunions de cadres et réunions institutionnelles)

Les groupes à médiations thérapeutiques :

Création ou poursuite de groupes existants déjà en 2023 :

- **Groupe psychodrame** : Modification dans les professionnels, il est animé par un binôme d'une psychologue, (la deuxième psychologue qui animait l'an passé est en congé maternité) et la psychomotricienne qui est arrivée sur l'équipe de Bron en octobre. Les trois professionnels sont formés ou en cours de formation au psychodrame.

Groupe psychodrame hebdomadaire :

Ce groupe a débuté en début d'année 2023. Jusqu'à l'été 2023, il était coanimé par deux psychologues (formées au psychodrame de groupe) et une stagiaire psychologue. Il a accueilli trois jeunes sur 6 mois.

Ce groupe a évolué et la coanimation a été repensée avec une éducatrice spécialisée, elle aussi formée au psychodrame. Il a accueilli aussi trois jeunes et possiblement 5.

C'est un groupe qui se veut transversal sur l'ensemble de l'institution, c'est-à-dire pouvant accueillir des jeunes des 3 unités.

Avec le déménagement de l'Unité de Bron, ce groupe se déroule dans la salle de groupe de Bron.

C'est une médiation particulièrement intéressante pour ces jeunes dans des troubles de la conduite qui peuvent ainsi expérimenter un espace de jeu et de "faire semblant" possible. Il accueille trois jeunes de l'unité de Bron et ne présente plus la même transversalité que l'an passé.

- **Groupe photolangage d'accueil et d'observation**, il est coanimé par deux psychologues et une psychologue stagiaire en Master 2 : 2 sessions de 4 séances se sont déroulées sur l'automne pour 7 nouveaux admis et un jeune arrivé quelque temps auparavant l'organisation des groupes
- **Groupe « story time »** coanimé par une psychologue, une orthophoniste et une psychologue stagiaire. Il succède au groupe Conte et se déroule de façon hebdomadaire, avec un temps d'écoute du Conte puis un temps de représentation en dessin. Ce groupe permet de travailler l'imaginaire et le rapport à la réalité ainsi que la dimension cognitive. Présence de la psychologue stagiaire. Il a accueilli 2 jeunes en 2024.

Les binômes thérapeutiques :

- Binôme de professionnelles pour un jeune : orthophoniste/psychologue jusqu'en juillet.
- Binôme de professionnels pour deux jeunes : éducateur /psychologue, travail autour d'un projet de stage afin de reprendre confiance en soi pour l'un et travail autour des questions autour du prendre soin et du ré-accueil.
- Groupe "qu'en dit-on" : il est animé par la psychologue et un éducateur autour d'un jeu qui met au travail le rapport à la loi, il est destiné pour deux jeunes.

Les temps institutionnels avec les jeunes du service :

Les conseils : depuis le déménagement sur Bron le conseil de la classe une se déroule de façon hebdomadaire, il est animé par un psychologue, l'enseignant de la classe 1, un éducateur, la psychologue stagiaire et les jeunes de la classe 1. Sur la classe 2, les plus grands, le conseil se déroule aussi une fois par semaine, avec la psychologue, psychologue stagiaire et l'enseignant, absence d'un éducateur jusqu'à fin 2024.

Les rencontres familiales

Des rencontres familiales régulières se sont mises en place en binôme psychologue/Assistante Sociale. Ces rencontres familiales peuvent avoir lieu soit au service à Bron soit au domicile des familles.

Les repas à visée thérapeutiques :

Avec l'arrivée dans les locaux de Bron, cette nouvelle pratique a pu se mettre en place plus aisément.

Repas à visée thérapeutique : Pour deux jeunes de l'unité de Bron sont organisés des repas avec la psychologue depuis octobre 2024 à raison d'une fois par semaine.

Enfin, les psychologues de l'unité Vénissieux ont accueilli 2 stagiaires psychologues :

- 1 avant l'été 2024, en Master 2. UCLY
- 1 autre après l'été 2024, en Master 2. LYON 2

ACTIVITES CLINIQUES DIRECTES

	Médecin pédopsychiatre	Psychologues Unité Givors 1	Psychologues Unité Givors 2	Psychologues Unité Bron	Orthophoniste	Psychomotricienne UG1 et UG2	Psychomotricienne Bron
Entretiens admissions	35	8	6	12			
Suivis individuels hebdomadaires	2 mensuels	11	17	8	De janv. à juillet 2024 : 17 (dont 7 en ambulatoire) De sept. à déc. : 16 (dont 6 en ambulatoire)	14 jeunes suivi en individuels dont 4 ambulatoires	4
Prise en charge groupales		26	1	21	De janv. à juillet : 19 jeunes répartis en 5 groupes dont 1 groupe en ambulatoire et 1 groupe sur la classe externalisée du lycée. De sept. à déc. : 19 jeunes répartis en 5 groupes, dont 1 groupe en ambulatoire et 1 groupe sur la classe externalisée du lycée.	2 jeunes suivi en duo, 1 groupe de 4 jeunes, 1 groupe de 3 jeunes filles, , 1 groupe de 4 jeunes ambulatoires, 1 intervention en atelier « cuisine » de 2h en soutien psychomoteur	
Rencontres jeunes/psycho/ réfèrent éducateur	22	9	16	4			
Rencontres jeune et sa famille	29	36	12	58		3	

Rencontres pluri professionnels du jeune et sa famille	21	29	13	58	9	7	3
Rencontres ponctuelles de jeunes	24	22	2	20			
Signatures PPA	3	5	3	15	6	3	1
Passation de bilan				2	5 et 7 bilans reçus, analysés et parfois complétés	15 bilans réalisés dont 1 profil sensoriel	9
Entretiens téléphoniques avec la famille	8	14	10	10	Entre 15 et 20	2	
Repas à visée thérapeutique				9			
Entretiens téléphoniques et échange de mails avec des partenaires	85	23	9	29	Entre 5 et 10	10	
Participation à la journée d'intégration		2	2	2		1	
Visites à domiciles				10			

ACTIVITES CLINIQUES INDIRECTES

	Médecin pédopsychiatre	Psychologues Unité Givors 1	Psychologues Unité Givors 2	Psychologues Unité Vénissieux	Orthophoniste	Psychomotricienne
Réunions d'équipes	En quinzaine	En quinzaine	En quinzaine	En quinzaine	hebdomadaire	hebdomadaire
Réunions Classes Externalisées			En quinzaine	En quinzaine	Ponctuellement	
Réunions Ambulatoire	Ponctuellement	hebdomadaire	En quinzaine	En quinzaine	En quinzaine	Mensuelle1
Réunions d'harmonisation clinique	hebdomadaire	Hebdomadaire, puis quinzaine	Hebdomadaire ou quinzaine	Hebdomadaire avant l'été puis quinzaine	hebdomadaire	hebdomadaire
Réunions de cadres	Mensuelle	Mensuelle	Mensuelle	Mensuelle		
Réunion Unité d'Hébergement	Ponctuellement		Hebdomadaire			
Analyse de la pratique	Mensuelle	Mensuelle	Mensuelle	Mensuelle	Mensuelle	Mensuelle
Réunions multi partenariales avec l'extérieur	Tous les 2 mois	ponctuellement	ponctuellement	Bimestrielle	ponctuellement	
Dossier MDMPH	8				ponctuellement	
Réunion de régulation des situations complexes	mensuelle		3	4		

ACTIVITE CLINIQUE DIRECTE POUR LES PSYCHOMOTRICIENNES

L'activité des psychomotriciennes comporte des passations de bilans psychomoteurs et comptes rendus, des prises en charge individuelles et/ou de groupe ; la participation aux réunions d'équipe, de projet et de régulation des situations complexes des jeunes qui les concernent, ainsi qu'à toutes les réunions de coordination clinique ; la préparation des séances, comptes rendus de suivis. Sont aussi engagés des temps institutionnels réguliers de réflexion sur le projet, de COPIIL ou de formation collective, des rencontres avec les familles pour des retours de bilans, élaboration et suivi des prises en charge et ponctuellement participation aux PPA.

Nous prenons des contacts et rencontrons les divers partenaires (psychomotriciennes et ergothérapeutes, rencontres psychomotriciens DITEP...). En parallèle nous accueillons et participons à la formation d'étudiants-stagiaires en psychomotricité et apprentis. Des temps d'activités et de transferts sont réalisés (journées d'intégration, activités sur les semaines de vacances scolaires, transferts de plusieurs jours...)

POUR L'ACTIVITE PSYCHOMOTRICITE UG1 ET UG2

L'activité psychomotricité est réalisée par 2 professionnelles pour les Unités Givors1 Givors 2, dont une professionnelle à 0.75 ETP et une apprentie présente 2 jours par semaine.

Bilans réalisés (passation + compte-rendu+ restitution aux parents) :

- 15 bilans réalisés dont un profil sensoriel
- Prises en charge hebdomadaires :
- 10 jeunes internes suivis en individuel dont deux dans le cadre de l'atelier professionnel cuisine
- 4 jeunes suivis en individuel ambulatoire
- 2 jeunes suivies en duo en ambulatoire
- 4 jeunes suivis en interne en groupe pluridisciplinaires coanimé avec une éducatrice ou une enseignante en lien avec les apprentissages et le transfert Paris (groupe « attention mémoire classe externalisée »)

- 3 jeunes filles en groupe pluridisciplinaire avec une éducatrice « groupe filles »
- 4 jeunes suivis en ambulatoire en groupe pluridisciplinaire coanimé avec une éducatrice (groupe Entraînement aux habiletés sociales)
- Intervention 2H en atelier cuisine en soutien psychomoteur (geste, attention, organisation)

Prises en charge ponctuelles :

- 2 interventions en classe sur l'attention/concentration/mémoire
 - Participation aux journées d'intégration
 - Accueil des enfants aux cafés familles
 - Participation et organisation de certaines sorties pendant les semaines d'activités en lien avec les groupes pluridisciplinaires
 - Organisation et participation à un mini camp en lien avec un groupe pluridisciplinaire (Entraînement aux habiletés sociales)
 - Organisation intervention de la Compagnie de théâtre Nième Cie auprès de groupes de jeunes
- Autres :
- Temps pour accompagnement apprentissage psychomotricité
 - 8 contacts avec des professionnels extérieurs (psychomotricien, ergothérapeute)
 - A noter les temps de trajets certaines prises en charge ambulatoire, rédiger les comptes-rendus annuels pour les PPA.

POUR L'ACTIVITE PSYCHOMOTRICITE BRON

Pour l'activité psychomotricité de Bron

Le recrutement de la nouvelle psychomotricienne s'est fait en cours d'année, en octobre 2024, à la suite du départ le même mois de la précédente psychomotricienne.

- Bilans réalisés (passation + compte-rendu) : 9 bilans réalisés
- Prises en charge hebdomadaires :
 - 2 jeunes suivis en individuel en interne
 - 1 jeune suivi en ambulatoire

Du 14 octobre 2024 à au 31 décembre 2024 (arrivée de la nouvelle psychomotricienne)

- Bilans réalisés (passation + compte-rendu) : 2 bilans réalisés
- Prises en charge hebdomadaires :
 - 7 jeunes suivis en individuel en interne
 - 0 jeune suivi en ambulatoire

ACTIVITE DIRECTE POUR L'ORTHOPHONISTE

- Bilans orthophoniques et comptes rendus, pour évaluer les besoins ou pour des demandes spécifiques (aménagement des examens, orientation...). Entretiens avec le jeune et la famille quand des suivis orthophoniques ont déjà eu lieu (bilans généralement transmis).
- Prises en charge individuelles et/ou de groupes pluridisciplinaires : Le choix se fait en équipe, en fonction des besoins ainsi que des aptitudes ou difficultés relationnelles. Dans les groupes, diverses médiations sont utilisées : jeux, écriture, contes...
- Rencontres du jeune et de la famille, parfois avec d'autres professionnels du DITEP, pour faire le point de la prise en charge ou aborder un sujet spécifique, signer le PPA...
- La participation à quelques journées d'activités ou d'intégration permet de faire la connaissance des jeunes avec lesquels je ne travaille pas encore, facilitant ainsi une éventuelle rencontre pour l'orthophonie, et de consolider les liens avec l'ensemble des jeunes et des équipes.

A noter :

- En moyenne, 3 séances sont nécessaires pour la passation du bilan, en raison des troubles de l'attention et du comportement, la fatigabilité...
- Les prises en charge individuelles sont de 45 minutes ou une heure, en raison des besoins massifs observés et de l'impossibilité de trouver deux créneaux dans la semaine.
- Il est très complexe d'établir des priorités dans les suivis, vu la multiplicité des demandes, l'orthophoniste intervenant sur toutes les modalités (interne et ambulatoire) et étant transversale aux 3 Unités.
- Pour le suivi des jeunes en Ambulatoire, le temps de trajet et d'installation dans les locaux, non négligeable, est à prendre en compte, ainsi que le temps nécessaire pour faire le lien avec les partenaires sur place.
- Les prises en charge pluridisciplinaires nécessitent un temps régulier de reprise entre les intervenants

ACTIVITE CLINIQUE INDIRECTE

- Participation aux réunions d'équipe, de projet et de régulation des situations complexes des jeunes qui la concernent, ainsi qu'à toutes les réunions d'harmonisation clinique.
- Rédaction de comptes rendus de réunion
- Préparation des séances, comptes rendus de suivis, notes sur le dossier papier et informatisé
- Documentation et formation
- Temps institutionnels réguliers de réflexion sur les projets, et de formation collective
- Contacts et rencontres avec les divers partenaires (précédents ou actuels), en interne ou à l'extérieur
- Accueil et formation d'étudiants-stagiaires en orthophonie (2 par an)
- Participation aux temps institutionnels d'élaboration du Projet d'Établissement et en lien avec celui-ci (COPIL par exemple)

ACTIVITE DE L'INFIRMERIE

L'essentiel du travail de l'infirmière est l'accueil des jeunes en souffrance physique ou psychique au cours de la journée. Il s'agit d'offrir un espace d'écoute et de bienveillance quel que soit leur souffrance, leur demande et leur questionnement. C'est aussi un moment individuel privilégié d'information et de prévention pour les guider dans la prise de conscience de leur part de responsabilité dans leur santé.

L'infirmière assure le suivi de la santé globale des jeunes, les visites médicales, le suivi des traitements et dossiers médicaux.

Concernant l'hébergement ; elle s'occupe de la pharmacie, de la préparation des traitements et suivi des ordonnances.

Concernant les transferts, l'infirmière participe à l'organisation sur le plan médical (visites médicales pour déceler d'éventuelles contre-indications, préparer les copies des ordonnances et prévoir les traitements) L'infirmière constitue les Dossiers de Liaisons d'Urgence (DLU), les autorisations de soins, attestations de Sécurité Sociale).

Elle participe au travail d'équipes par sa présence en réunion d'harmonisation clinique, réunion d'hébergement et réunion d'équipes pluridisciplinaire.

L'infirmière engage des actions individuelles et de groupe à visée prophylactique et thérapeutique.

En 2024 nous notons une diminution significative des chiffres dû notamment au déplacement d'une unité à Bron et l'augmentation importante de l'accompagnement des jeunes en ambulatoire.

- 409 consultations à l'infirmierie
- 5 jeunes concernés par une prise en charge de traitement à l'infirmierie ou préparé pour l'hébergement
- 57 appels téléphoniques
- 48 visites médicales en présence du médecin
- 15 visites médicales pour demande d'admission
- Un accompagnement aux urgences
- Un vaccin contre la grippe
- 4 prises en charges hebdomadaires (surpoids, bien-être)
- 7 déclarations d'accidents bénins
- Projet avec le Centre de Santé et d'Éducation Sexuelle au bénéfice des jeunes accompagnés
- Participation à l'instance cellule de vigilance

ACTIVITE DU SERVICE SOCIAL

LES MISSIONS DES ASSISTANTES DE SERVICE SOCIAL (ASS) DU DITEP LA CRISTALLERIE

Les deux assistantes sociales se partagent la référence des situations sociales des jeunes entre les trois unités. Madame FAYOLLE est référente des situations sociales des jeunes de l'Unité Givors 2 et d'une moitié de l'unité Givors 1 et Madame BILLIER est référente de l'unité Bron et de l'autre moitié de l'unité Givors 1. Elle partage donc sa semaine entre deux lieux de travail différents.

Au total, cela représente une soixantaine de situations pour chacune. Les deux assistantes de service social sont rattachées au Pôle social et donc sous la responsabilité de la Directrice de l'établissement.

LE TRAVAIL ADMINISTRATIF

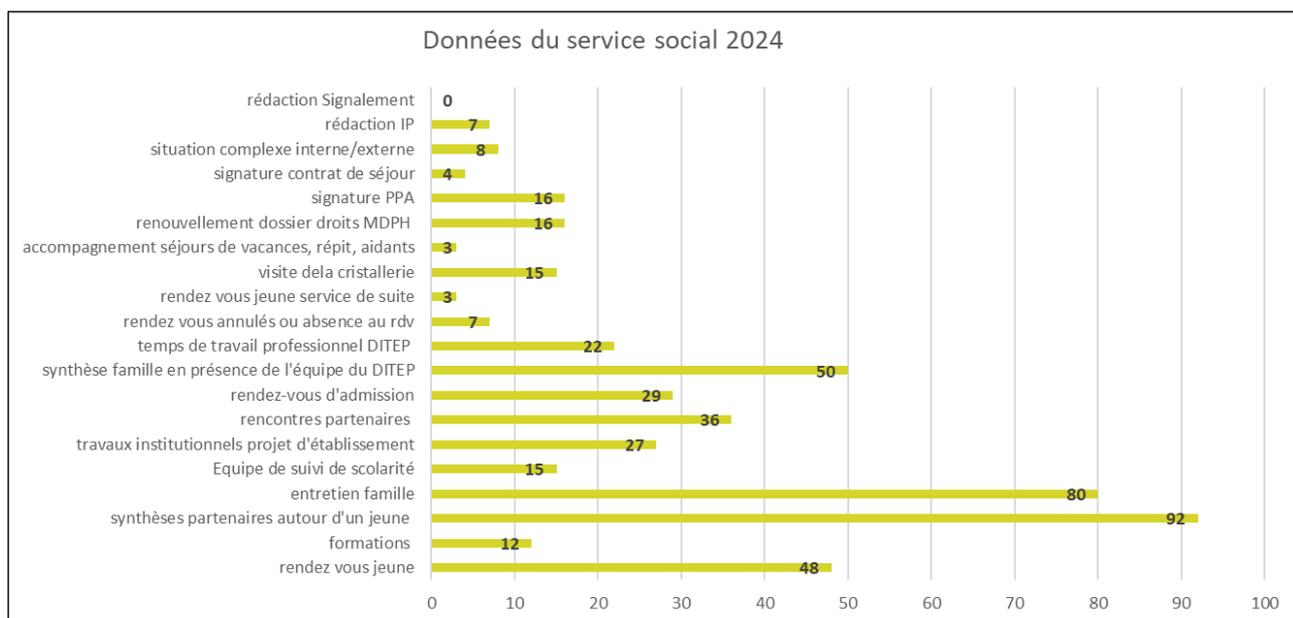
Au quotidien les assistantes de service social participent à des réunions de synthèses et aux temps d'élaboration collectif des projets individualisés des jeunes. Elles sont présentes lors des réunions d'équipe de leurs unités respectives ainsi qu'aux préparations des projets personnalisés des jeunes mais également, aux temps de réunion du Pôle thérapeutique, à ceux du Pôle social ainsi qu'aux réunions de la modalité ambulatoire.

Ces temps, qui représentent à eux seuls 8h hebdomadaires, sont nécessaires pour une bonne coordination et transmission des informations.

D'autres temps plus ponctuels peuvent également rythmer le travail du service social comme par exemple : des réunions secrétariat, des signatures de contrat de séjour, les remises des bulletins trimestriels avec les familles, ainsi que les temps d'analyse de la pratique qui sont mensualisés.

Par ailleurs, les ASS participent à de nombreux temps informels auprès des équipes éducatives, des jeunes et de leurs familles.

En outre le traitement des mails, les appels téléphoniques et les rapports écrits (note sociale à l'intention de partenaires MDPH ou protection de l'enfance, rédaction d'informations préoccupantes, courriers administratifs, compte rendu d'entretien...) représentent également une grande partie du temps de travail. En ce sens, toutes les données sociales récoltées permettent d'actualiser le dossier de l'utilisateur et assure une traçabilité écrite des accompagnements.



Il s'agit des rendez-vous matérialisés sur l'agenda des deux assistantes de services social, seul moyen actuel de comptabiliser ces temps de travail. Ne sont pas comptabilisés dans ce schéma les temps de réunions hebdomadaires, les temps d'écrits professionnels, ni les temps informels (collègues, partenaires, familles et jeunes accompagnés).

LE TRAVAIL AVEC LES FAMILLES

Les assistantes de service social du DITEP accompagnent les familles dans les démarches relatives à la prise en charge de leur enfant par l'établissement, en participant notamment aux admissions et aux orientations. En effet, elles conseillent et orientent les familles vers les partenaires qui pourront répondre à leurs besoins et faciliter la réalisation du projet de leur enfant. Dans le respect des principes déontologiques de leur profession, elles peuvent également intervenir en soutien au réseau partenarial déjà en place et transmettre les problématiques environnementales relatives aux jeunes accompagnés, à l'équipe pluridisciplinaire interne au DITEP.

En outre, elles accompagnent et orientent les familles dans leurs questionnements liés à la MDPH et à l'orientation de leur enfant.

Tout au long de l'année et conjointement avec le pôle thérapeutique, plusieurs entretiens ont été réalisés au sein du DITEP ou en visite à domicile. Ces entretiens ont été pensés dans l'objectif de mieux comprendre l'environnement de vie des jeunes accueillis et de relier leurs vécus avec leurs comportements au DITEP. Ces entretiens permettent parfois de parler de l'histoire familiale au travers différentes générations, qui pour la majorité des jeunes accompagnés, se sont expatriées de leurs pays d'origine. L'objectif de rendre ces entretiens plus réguliers a été atteint. Certaines familles ont la capacité de trouver du sens à ces rencontres la quasi-majorité des rendez-vous organisés ont été honorés.

Le Café des Familles : accompagnées par l'un des professionnels du pôle thérapeutique, les deux assistantes de service social animent le Café des Familles. Au cours de l'année, 6 familles (dont 3 régulières) ont été reçues sur 4 dates pendant les périodes d'activité. Les thèmes sont libres et comme l'année précédente, ils ont été diversifiés : écrans, sommeil, vulnérabilité/influence de leurs enfants, acceptation du handicap, ...

Réunion d'information collective : Dans le cadre du pôle social, une première réunion d'information a été organisée le 19 mars 2024. L'objectif était une présentation de l'établissement à toutes les familles dont leur enfant avait une notification d'orientation MDPH vers notre établissement. Une soixantaine de familles ont été conviées mais aucune n'est venue. Le pôle social a pour objectif d'organiser une nouvelle réunion d'information collective l'année prochaine.

LES INTERVENTIONS AUPRES DES JEUNES

Les deux assistantes de service social peuvent recevoir les jeunes individuellement ou collectivement en fonction de leurs projets.

Groupe majorité : Pour rappel ce groupe est à destination des jeunes étant majeurs, approchant de l'âge de la majorité ou bien étant inscrits dans un projet de formation en apprentissage. L'objectif est de les sensibiliser aux obligations du nouveau statut de majeur et des attentes de la société lorsque l'on devient un adulte. Ces temps ont été encadrés par deux éducateurs spécialisés et les deux assistantes de service social, ils ont eu lieu le vendredi précédent les vacances scolaires, de 14h00 à 15h00. Les thèmes abordés ont été les suivants : Code et permis de conduite, le budget, citoyenneté et responsabilité, les documents administratifs et la santé. Au total 12 jeunes ont participé à ces séances et à l'une d'entre elle la Nième Compagnie a été présente.

Visites d'établissements : Les deux assistantes de service social ont pu accompagner des jeunes à différentes visites d'établissements, mise en stage ou bilan de stage. Nous pouvons citer :

- Des lieux de vie : foyer d'hébergement Galliéni, le foyer d'hébergement le grand large, Foyer Pôle Santy à Lyon 8^{ème} (Adapei), APAHJ Esat Hors Murs à Villeurbanne
- Des établissements de formation : ACFOR, SEPR, CFAS
- Des ESAT : Les Ateliers de Denis Cordonnier, l'ESAT Myriade, Esat JAFFRIN, ESAT Didier Baron.

LES PARTENARIATS INTERNE ET EXTERNE A L'ETABLISSEMENT

Travail avec le CPEF : De novembre à décembre 2024, trois rencontres ont eu lieu (UH et UG2 seuls, UG1 et UBRON ensemble). Animées par la juriste de l'association Le Mas, l'assistante de service social et la conseillère conjugale du CSES ainsi que les deux assistantes de service social et l'infirmière du DITEP, ces interventions ont

porté sur le droit pénal (définitifs du droit pénal, rappel des textes et condamnations autour de toutes les atteintes et violences sexuelles et cas pratiques).

Constats : Un vrai intérêt pour ces interventions ; des notions (ex : majorité sexuelle) plus claires permettant d'avoir une culture entre professionnels davantage commune. De manière générale, les équipes ne sont pas toutes au même rythme : certaines évoquent déjà l'élaboration d'intervention auprès des jeunes (mais pas seule) et d'autres souhaitent avoir plus d'éclairage. Les éléments suivants sont relevés :

- Besoin de savoir mieux repérer là où en sont les jeunes (ce n'est pas parce qu'ils parlent de sexualité qu'ils sont au fait)
- Besoin d'avoir des outils accessibles sur les groupes et coconstruits ensemble pour pouvoir apporter certaines réponses (car même si le rôle de l'infirmière est mieux identifié il ne peut pas toujours être la réponse à apporter).
- Questionnements autour des anciens groupes menés par l'infirmière qui mériteraient peut-être d'être remis d'actualité

Portes ouvertes : Travail autour de l'organisation d'une porte ouverte qui a eu lieu le jeudi 6 février 2025.

Participation au CLSM « Groupe Ado » : réunissant tous les acteurs de la prise en charge des « ados – jeunes adultes » sur le territoire de Givors et Grigny (Mission Locale, PRE, Éducation Nationale, CMP/CATTP/CMPP, PAEJ, CPEF, Éducateurs de prévention...) dans le cadre du CLSM.

Participation au Collectif ASS Handicap Rhône ainsi qu'au Collectif ASS DITEP. Ce dernier donne lieu à environ quatre temps de réunion par an et l'un d'eux a pu être réalisé au DITEP.

Salomé BILLIER continue de s'inscrire dans le groupe de réflexion « relai, répit, repli » porté par l'AIRe. Ce groupe a pour but de faire émerger la création d'un lieu ressource pour les enfants et adolescents accompagnés par nos structures, pour le moment toutes des DITEP de la région lyonnaise.

LA VEILLE SOCIALE

Les assistantes de service social assurent également une veille juridique et sociale.

Dans ce cadre elles ont pu bénéficier de différentes formations venant alimenter leurs connaissances et faire évoluer leur pratique pour répondre au plus près des besoins des jeunes.

Voici les formations auxquelles elles ont pu assister :

- Les traumatismes relationnels précoces en mars 2024 avec Madame BONNEVILLE au DITEP.
- Sensibilisation à la prostitution des mineurs en juillet 2024 avec l'Amicale du Nid
- Sensibilisation au TSA pour les assistantes de service social en octobre 2024 au C.R.A du CH Le Vinatier

L'INSCRIPTION DANS LE CONTEXTE INSTITUTIONNEL

Durant cette période le service social a été traversé par divers évènements institutionnels qui ont impacté le fonctionnement actuel des ASS :

- Un déménagement d'une partie de l'équipe dans les locaux de Bron : Salomé BILLIER a dû réorganiser à plusieurs reprises son temps de travail pour s'adapter à chacune des exigences des unités (réunions équipe, APP, rencontre jeunes et familles, préparation PPA...). Les deux assistantes sociales ont dû s'adapter à ce changement en réalisant des points réguliers par téléphone afin d'anticiper et coordonner leurs actions communes.
- L'une des équipes du DITEP a été traversée par de nombreuses difficultés. Ces dernières ont donné lieu à un audit organisationnel. Pour se faire, l'assistante de service social en charge des situations des jeunes de cette unité a dû participer à de nombreux temps de travail et de réunion d'équipe.
- Les deux assistantes de service social ont également participé à différents groupes de travail institutionnel

PERSPECTIVES POUR L'ANNEE PROCHAINE

Les deux assistantes de service social ont pour projet d'accueillir une stagiaire en première année d'école d'Assistante sociale de la période de janvier à mars 2025.

Le service social va contribuer à la mise en œuvre d'une nouvelle réunion d'information collective le 18 avril 2025 à l'attention de familles qui souhaiterait une prise en charge par le DITEP.

Le travail avec le CSES de Givors en collaboration avec l'association le MAS va également se poursuivre avec une action auprès des jeunes.

ACTIVITE DU SERVICE DE SUITE

En 2024 le service de suite compte 92 jeunes en accompagnement. 29 sont sortis en 2024.

De nombreux jeunes ont quitté l'établissement à la suite d'une non-adhésion au projet proposé, en accord avec les familles et les équipes. Des jeunes ne souhaitent plus d'accompagnement de la part du DITEP. Ceci semble avoir pour effet une non-sollicitation du service de suite. La possibilité de solliciter le service de suite leur reste offerte durant 3 ans. Pour les jeunes qui sont sortis le suivi continu, en fonction de leur situation du moment. Certains obtiennent un diplôme (CAP...) ou une qualification. D'autres ont entamé des formations, se sont inscrits à la mission locale, ont eu un emploi soit en milieu ordinaire soit en ESAT et quelques autres en difficultés et en rupture plus ou moins avancées de liens avec le service de suite du DITEP.

La plupart du temps le service de suite est perçu, vécu comme « un filet de sécurité » pour les jeunes voire leurs familles et reste en soutien vis-à-vis des partenaires extérieurs, afin d'apporter son étayage au titre de la connaissance du jeune et de son parcours.

En 2024, le service de suite a poursuivi ses missions d'accompagnement et de soutien, en lien avec les équipes de « La Cristallerie », notamment pour certains jeunes encore inscrits au DITEP.

La possibilité d'avoir des conventions de stage en milieu protégé sans limite de temps est un outil utilisé régulièrement au bénéfice des jeunes. Par ailleurs, certaines situations mobilisent le service de suite de manière intensive sur une période donnée afin de mettre en œuvre les projets des jeunes accompagnés et lorsque ces projets aboutissent le service reste plus ou moins actif en fonction des situations et toujours en veille dans l'hypothèse de besoin de reprise de situations.

Les temps de recherche de partenaires, de structures à chaque fois différentes en fonction des situations sont par moment chronophages. Un travail de partenariat avec différents partenaires se met alors en place. (Patrons d'entreprise, Mission locale, ESAT, Établissements d'insertions...)

Le « café des anciens » n'a pas été renouvelé en 2024 faute de participants. Des réflexions sur de possibles nouvelles formules sont à l'œuvre.

Le service de suite fait partie intégrante du pôle social, ce qui l'amène à participer à certaines actions, comme le groupe « Majorité » par exemple. L'objectif est d'aborder avec les jeunes majeurs différentes notions inhérentes à leur nouveau statut de « majeur » et de présenter les missions du service de suite. Des thèmes tel que le budget, la santé, les documents administratifs, le permis de conduire, la responsabilité, les relations ...ont été abordées. Cette action a été reconduite en 2024.

Le pôle social organise également des réunions hebdomadaires, des portes ouvertes...afin de faire connaître les actions et missions du service.

ACTIVITE DE L'EMAS

CONTEXTE

L'Équipe Mobile d'Appui à la Scolarisation (EMAS) de Givors est rattachée au DITEP la Cristallerie situé sur la commune de Givors. Elle est placée sous la responsabilité de Mme BOUGHOUICHE, directrice de l'établissement. Elle est, depuis le mois de mai 2024, dotée d'1,18 ETP réparti entre un 0,5 ETP, poste de coordonnatrice du dispositif et un 0,68 ETP, poste d'éducatrice spécialisée.

Le déploiement de l'EMAS sur la circonscription de Givors a débuté en janvier 2020, et fait suite à la circulaire du 14 juin 2019.

Dans le Rhône, 12 circonscriptions sur les 32 circonscriptions du département bénéficient de l'intervention d'une EMAS. 11 EMAS couvrent ce territoire, elles sont portées par 8 associations œuvrant ensemble dans le cadre d'une convention de partenariat co-signée.

Les équipes mobiles d'appui sont créées pour intervenir auprès des professionnels de l'éducation.

L'année 2024 a permis la mise en œuvre de nombreux projets, en lien avec l'équipe de circonscription de l'éducation nationale. Son activité, relative au fonctionnement académique, s'inscrit dans une dynamique de projet élaboré pour une année scolaire. Certains projets ont donc abouti sur le premier semestre 2024 (année scolaire 2023-2024) et d'autres ont émergé et ont été réalisés ou partiellement réalisés sur le seconde semestre (année scolaire 2024-2025).

Le lien avec l'équipe de la circonscription dont les interlocuteurs principaux sont les CPC, l'IEN et l'EPRC s'inscrit dans une réelle démarche de coopération. L'équipe a bien identifié les fonctions et missions du dispositif mais aussi les limites de son champ d'action. Les saisines sont concertées, et la confiance accordée au dispositif permet une mise en œuvre souple des projets.

Pour ce faire, des outils ont été formalisés : parcours d'adressage des demandes, modalités d'intervention par mission, rédaction et transmission d'écrits professionnels, cadre d'utilisation de l'espace ressources, questionnaires qualité, fichier de suivi des saisines partagé, réunions de concertation hebdomadaire.

L'EMAS a pour objectif de poursuivre la mise en œuvre des missions énoncées dans le cahier des charges.

Pour ce faire, elle participe à la fluidité du lien entre les acteurs du médico-social et de l'éducation Nationale.

Elle apporte un étayage, et un soutien aux équipes de la communauté éducative dans le cadre de l'application des missions du dispositif, relatives à la scolarisation des enfants à besoins éducatifs particuliers.

Elle participe aux rencontres du collectif des coordonnatrices du Rhône, aux rencontres régionales des coordonnateurs EMAS PEP du Rhône et aux rencontres du réseau EMAS France.

La coordonnatrice et l'éducatrice spécialisée bénéficient d'Analyse de la Pratique Professionnelle et de formations dans le cadre du collectif EMAS Rhône.

Pour accompagner le maillage territorial, l'EMAS est représentée dans des instances comme le CLSM, les rencontres Cité Éducative (avec portage de projet) et anime un groupe de travail avec les équipes mobiles du secteur. Ce groupe de travail se réunit à raison d'une fois tous les deux mois dans l'objectif d'articuler l'action des différents acteurs sur le territoire, de se concerter sur les besoins et demandes, et de rendre dynamique les compétences propres à chacun.

Elle est aussi en lien avec des Pôles Ressources tels que le CRA, Une Souris Verte et des acteurs du territoire : professionnels en libéral, services éducation des communes, services de Santé, PMI...

ACTIVITE QUANTITATIVE

Année scolaire septembre 2023- juin 2024 :

Sollicitations totales	63
Sollicitations réorientées	0
Sollicitations par types de structures	
• Maternelle	29
• Élémentaire	30
• Collège	2
• Lycée	2
• Périscolaire	0
Intervention à destination des élèves In Personae	0
Interventions à destination des professionnels	
- Par fonction :	
• Coordonnateur	960
• Personnes ressources	48
- Par structures :	
• Maternelle	528
• Élémentaire	456
• Collège	12
• Lycée	12
Types d'interventions	
• Sensibilisation /Formation	146
• Appui et conseil	862

ACTIVITE QUALITATIVE

Points d'appui/ leviers identifiés :

- Qualité du lien EN/EMAS sur la circonscription : relation de confiance/coopération avec l'ensemble des acteurs
- Accueil, engagement des enseignants et autres professionnels de la circonscription / motivation et envie de faire avancer la dynamique école inclusive
- Mise à disposition des compétences EPRC/coordonnatrice EMAS enrichies par les temps de formation et de réflexion communs
- Travail partenarial et communication fonctionnelle EPRC, EMAS, RASED, CPC, médecine scolaire...
- Complémentarité des regards et des compétences
- Mise en synergie des professionnels ressources du secteur (EN/ESSMS)
- Renforcement du pouvoir d'agir des enseignants
- Mise à disposition des savoirs expérientiels
- Participation aux cellules de veille
- Poursuite de groupes de travail (ULIS, RASED, AESH, équipes mobiles)
- Relation de partenariat avec la médiathèque de Givors et autres espaces ressources : interventions conjointes/ressources...
- Implication de l'EMAS dans le plan de formation des PE (en regard croisés PE, ATSEM, AESH, périscolaire) concerté avec les services d'éducation : renouvellement des formations existantes depuis la création de l'EMAS ou proposition de nouvelles formations en lien avec les besoins/avancées
- Lien fort et implication des chargés de projet Cité-Éducative
- Formation parfois coconstruite et coanimée EN-EMAS
- Engagement et mobilisation des professionnels du DITEP dans les actions EMAS
- Le collectif EMAS Rhône est un atout et un support indispensable, porteur et dynamique qui favorise le déploiement de projet et le partage de ressources.
- Le collectif EMAS Régional PEP est une ressource de qualité et une dynamique qui favorise la coordination et la concertation des missions et actions du dispositif.
- La dynamique territoriale est importante et dynamique dans une volonté de promouvoir le bien-être et l'épanouissement de tous les enfants.

Les EMAS du Rhône ont déposé un projet de mobilité internationale ERASMUS+ co-porté par les 8 associations, soit les 11 ESSMS en partenariat et avec la participation de professionnels de l'éducation nationale.

Le projet intitulé ACCESS (Développer la Coopération Européenne pour l'Éducation Inclusive), approuvé par l'agence européenne, a permis la mobilité conjointe de professionnels des EMAS et de l'éducation nationale du département (Italie et Portugal).

Freins identifiés :

- Identification des ressources internes à l'éducation nationale
- Lisibilité des ressources ESSMS/sanitaire : qui fait quoi, qui est où ? Superposition des dispositifs qui crée de la confusion.
- Difficultés d'accès au soin (CMP/CMPP/libéraux...) : saturation et raréfaction Intervention tardive sur des situations « enkystées » de niveau 2 EN : visée préventive - sentiment d'incompétence et de culpabilité importante des équipes scolaires dans l'accueil d'enfants présentant des troubles importants – complexité des situations d'enfants relevant de la protection de l'enfance et présentant des particularités de développement
- Temps disponible de formation et de restitution difficiles à planifier (AESH souvent emplois multiples / enseignants : temps de formation saturés)
- Limitation de la mise en œuvre de conditions d'accessibilité et d'adaptation en raison des locaux ou moyens financiers (matériel adapté). Des empêchements techniques et matériels sont identifiés (locaux, espaces, accès à des logiciels numériques pour la CAA...).
- Identification et mise à disposition des professionnels ressources des ESSMS en lien avec les missions de l'EMAS : manque de temps
- Demandes dites hors secteur : non couvertes par une EMAS

- Les moyens humains et temps actuels de l'EMAS sont insuffisants au regard des besoins de la circonscription. Il est à ce jour impossible de développer les interventions dans les collèges, lycées et le lien avec la MDPH.
- Manque de concertation et d'échange entre les différents acteurs de l'Éducation Nationale / Médicosocial / Collectivités Territoriales pour travailler sur les représentations, les valeurs, les missions et fonctions communes : quelle finalité commune ? Quid de l'école inclusive ?

PERSPECTIVES

- Harmoniser les actions des EMAS sur le territoire
- Favoriser la lisibilité du territoire : ressources EN / ESSMS / sanitaire
- Participer aux instances de réflexions départementales, régionales et nationales
- Poursuivre la mise en œuvre de la dynamique École inclusive dans une démarche d'accessibilité universelle
- Poursuivre la mise en synergie et la transversalité entre les 3 secteurs d'activité Éducation Nationale / Médicosocial / Collectivités Territoriales

TRAVAILLER EN PARTENARIAT

TRAVAIL AVEC LES FAMILLES

Le travail avec les familles est essentiel dans l'accompagnement proposé aux jeunes accueillis au DITEP. En effet, ce sont elles qui connaissent le mieux leur enfant, c'est pourquoi il est nécessaire de travailler ensemble pour construire le projet personnalisé de leur enfant.

Elles sont présentes sur tout le processus d'admission et tout au long de la prise en charge de leur enfant. Le travail se fait par le biais de rencontres, d'échanges téléphoniques. Les familles sont invitées lors de la remise des bilans trimestriels à raison de 3 samedis par année scolaire. Le travail avec les familles est porté au quotidien par les professionnels de terrain du DITEP mais également par les adjoints de direction.

Un temps plus convivial leur est proposé au moment de la journée de rentrée. Nous proposons alors aux familles, jeunes et professionnels du DITEP le partage d'un buffet qui permet des échanges informels et permet une rencontre plus facile.

Nous invitons également les familles à participer au CVS (Conseil à la Vie Sociale). Cela représente trois rencontres par an. Sur le CVS du mois de décembre 2024, 6 familles ont pu y participer. Cette instance permet d'informer les familles sur la vie de l'institution mais également représente un temps d'échange avec les jeunes, un administrateur de l'association PEP69/ML, un représentant de la mairie de Givors sur l'évolution de l'institution, ses besoins.... Ces temps sont très riches et permettent la prise en compte de la parole des jeunes et des familles dans le fonctionnement et les possibles améliorations du DITEP.

La place et la collaboration des familles est précieuse car c'est avec elles que nous pouvons faire avancer le parcours de leur enfant.

LES PARTENARIATS ET LES CONVENTIONS

En 2024, Le DITEP La Cristallerie poursuit le travail engagé auprès des partenaires de l'Éducation Nationale. Cela se traduit par la mise en place de conventions auprès des collèges et des lycées dans le cadre des prises en charge en Ambulatoire. En effet, les éducateurs, professionnels thérapeutiques (psychomotricienne, orthophoniste) interviennent directement auprès du jeune dans son milieu scolaire.

Le partenariat avec le Collège de Feyzin et le lycée Casanova sur Givors se poursuit dans le cadre des Unités d'Enseignement Externalisées (UEE). Ce partenariat fait également l'objet d'une signature de convention.

Les professionnels du DITEP travaillent également avec différents partenaires du territoire afin d'ajuster l'accompagnement des jeunes accueillis au DITEP.

Le DITEP accueille en résidence la Nième Compagnie qui est une compagnie de théâtre qui a pour objectif de mettre en avant l'accompagnement des jeunes et le travail fait par les professionnels du DITEP. C'est un projet ambitieux qui se déroule sur deux ans (l'année 2024 et l'année 2025). Ce projet transversal mobilise l'ensemble de l'institution et permet de mettre en place des ateliers d'improvisation, de théâtre. Une vingtaine de jeunes bénéficient de ces ateliers. En 2025, il est prévu une représentation théâtrale et ou une vidéo. Le rendu de ce travail partenarial évoluera en fonction du groupe de jeunes qui participe à ces ateliers.

L'ORGANISATION DU SERVICE

LE PROJET DE SERVICE

Le 25 avril 2023, le DITEP La Cristallerie a vu son projet de dispositif validé officiellement par le Conseil d'Administration.

Ce travail, mené de manière coordonnée, concomitante et complémentaire au sein des 3 DITEP des PEP69/ML a favorisé une dynamique de secteur et la construction d'un dispositif d'accompagnement à l'échelle de l'ADPEP69/ML.

Ce projet s'est inscrit dans une démarche participative de l'ensemble des salariés, des jeunes, des familles et des partenaires institutionnels.

Il s'agit aujourd'hui de décliner et de faire vivre ce projet au travers de fiches-actions tant au niveau du secteur DITEP de l'association qu'au niveau de notre établissement.

Le projet de Service ayant été validé en 2023, l'année 2024 est une année qui permet de décliner et faire vivre le projet de Dispositif.

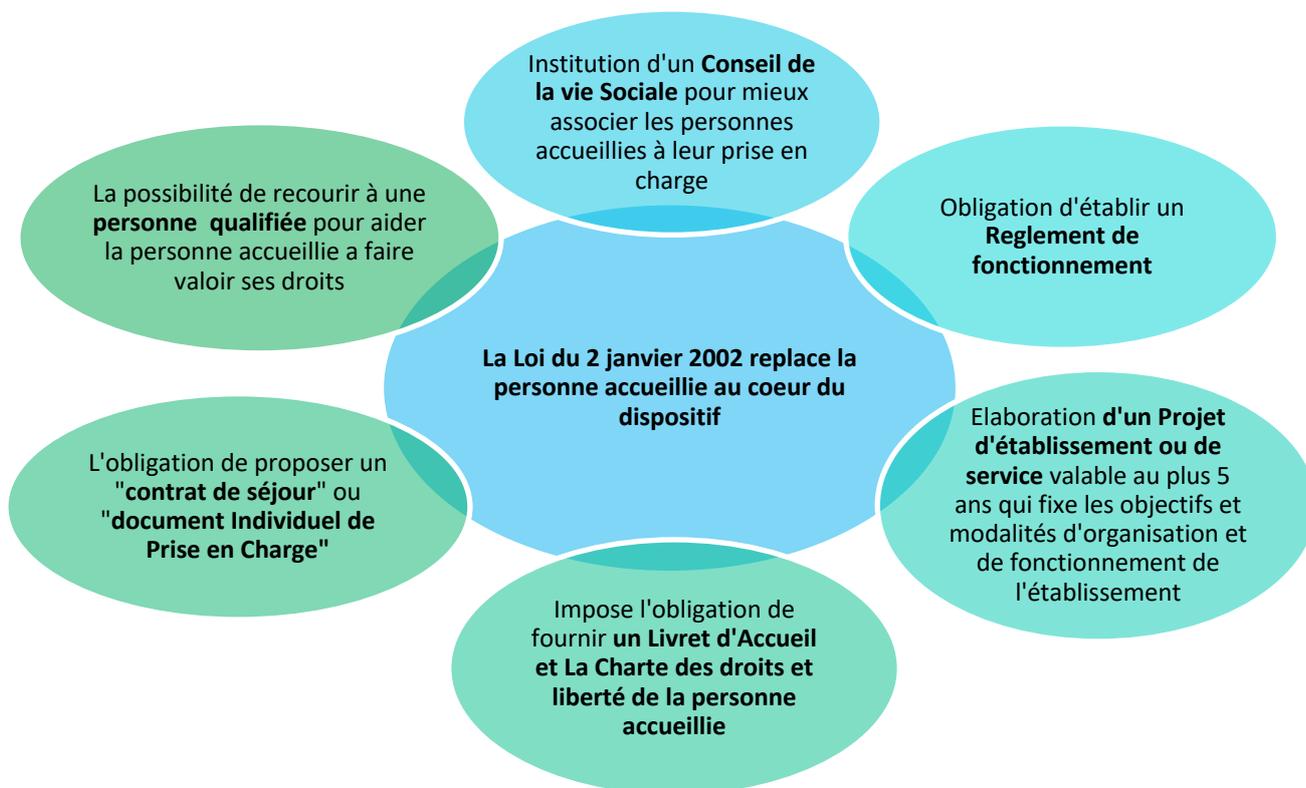
Plusieurs groupes de travail inter DITEP se sont mis en place tout au long de l'année afin d'harmoniser les outils.

Un groupe a travaillé sur les admissions et la continuité de parcours qui a donné lieu à un document sur lequel les professionnels des trois DITEP peuvent s'appuyer. Cela répond à la fiche action Axe 1 : Le parcours des jeunes, fluidité de parcours, prévenir les ruptures d'accompagnement.

Un groupe de travail avec les éducateurs techniques s'est mis en place afin que les professionnels du DITEP de la Cristallerie et du DITEP de Gerland-Maria Dubost puissent travailler ensemble autour de la mutualisation des ateliers afin de permettre aux jeunes accompagnés par nos DITEP d'avoir la possibilité d'expérimenter différents ateliers. Cela répond à la fiche action Axe 2 : la visée inclusive du DITEP, favoriser la professionnalisation et/ou inscription dans une vie active.

Un groupe de travail inter DITEP s'est également mis en place autour des outils de la Loi 2002-2. Ce groupe a travaillé sur deux documents qui sont le Contrat de Séjour et le Projet d'Accompagnement Personnalisé (PPA). Ces deux documents sont communs aux trois Dispositifs de l'association.

LES OUTILS DE LA LOI 2002-2



A ce jour, Le DITEP La Cristallerie poursuit son travail de mise à jour des outils de la loi 2002-2. Le Projet Personnalisé d'Accompagnement a fait l'objet d'un travail d'harmonisation Inter Ditep pour faciliter le passage d'un DITEP à l'autre et sa mise en route est effective. Le contrat de séjour, harmonisé et unifié est lui aussi mis en œuvre. Un groupe de travail sur le DITEP La Cristallerie a été mis en place en fin d'année 2024 afin de travailler les outils de la Loi 2002-2. L'objet de ce groupe est de travailler sur l'accompagnement des professionnels à l'utilisation des nouveaux documents de travail et de mettre à jour les outils de la Loi 2002-2. Le Livret d'accueil fait toujours l'objet d'un travail de lisibilité afin de le rendre plus accessible aux jeunes et familles.

Le CVS est quant à lui parfaitement actif au sein du DITEP.

L'ORGANISATION INTERNE

Le Dispositif intégré La Cristallerie tente de répondre au mieux aux besoins des jeunes accompagnés afin d'éviter les ruptures de parcours. Pour cela, il est organisé en trois unités : l'unité de Givors 1, l'unité de Givors 2, l'unité de Bron.

Chacune d'entre elles est sous la responsabilité d'un cadre intermédiaire (Adjoint de Direction).

CHACUNE DE CES 3 UNITES :

- Accompagne environ 35 à 40 jeunes de 12 à 20 ans dans une logique de territoire.
- Est composée d'une équipe pluridisciplinaire de professionnels (thérapeutes, éducateurs, professeurs des écoles).
- Bénéficie, en son sein, de toutes les modalités d'accompagnement : accueil en journée dans les murs de l'établissement, accueil sur une des deux Unités d'Enseignement Externalisées (UEE), suivi ambulatoire, ateliers préprofessionnels, emplois du temps partagés et/ou aménagés selon les besoins, stages en entreprise... Un jeune peut, par exemple, être deux jours au collège, un jour en classe externalisée, un jour en atelier et bénéficier d'une nuit à l'hébergement séquentiel ; sachant que cet emploi du temps changera si l'évolution de sa situation le nécessite.
- Continue à bénéficier de possibilités d'accueil pour les jeunes sur l'Unité d'Hébergement Séquentiel (1 à 4 nuits par semaine selon les besoins).
- Bénéficie des ateliers préprofessionnels qui restent tous basés sur Givors afin de garder la spécificité de La Cristallerie et la diversité des propositions d'ateliers. Les jeunes accueillis à terme sur le site « Sud Métropole » se rendent sur le site de Givors les jours où ils sont en ateliers (en moyenne 2 jours par semaine). Pour ces adolescents, âgés de 14 ans au moins, ces trajets sont un appui pour développer l'autonomie indispensable notamment lors de stages.
- Bénéficie de temps d'éducateurs dédiés à la référence de projets/parcours et à de nouvelles formes d'accompagnement pour les jeunes en situation de décrochage (suivi hors les murs, visites à domicile, liens avec les infrastructures du quartier ou de droit commun...).

Des réunions par unités ou institutionnelles permettent des espaces d'élaboration et de coordination.

LA DEMARCHE QUALITE

La démarche qualité est travaillée en lien avec le siège grâce à notre chargé de mission Monsieur GISLARD qui nous permet d'avoir un outil de suivi de la démarche qualité.

C'est aussi un appui sur la construction des outils manquant ou à améliorer au sein de notre établissement.

Lors du premier trimestre 2024, les PEP 69/ML se sont engagées à relancer une démarche qualité des accompagnements qui soit ambitieuse et éthique.

Cela s'est concrétisé par le recrutement d'un chargé de mission qualité commun à l'association pour accompagner les établissements et services dans l'animation de leur démarche qualité ainsi que la préparation des évaluations externes selon le référentiel HAS.

Aussi, les PEP 69/ML se sont équipés d'un outil de pilotage et gestion des risques « AGEVAL ». En cours de déploiement dans les établissements et services, il doit, entre autres, faciliter la centralisation des données et le pilotage des plans d'actions.

Sur le plan organisationnel, 3 COPIIL Qualité ont été organisées afin de structurer la démarche qualité associative et harmoniser les pratiques transverses, et plus particulièrement celles en lien avec les critères impératifs du référentiel HAS (cf: Tableau de bord démarche qualité ci-dessous).

Un blog qualité, centralisant les diverses ressources documentaires telles que les RBPP, les procédures et autres ressources, est mis à disposition de l'ensemble des salariés de l'association.

Sur le plan opérationnel, en 2024 une attention particulière a été apportée à l'actualisation des outils de la loi 2002.2 et à la démarche de prévention des risques de maltraitance et violence en institution et l'actualisation des plans de gestion de crise et de continuité d'activité. Tout en poursuivant l'accompagnement de ces thématiques, la question de l'expression et la participation des personnes accompagnées et leurs familles sera au cœur de la démarche qualité PEP 69/ML pour cette année 2025.

Le tableau ci-dessous permet d'avoir un état des lieux de ce qu'il reste à mettre en œuvre ou à réactualiser dans le cadre de la démarche qualité.

ESSMS :	DITEP GIVORS BRON
Date Prévisionnelle Evaluation Externe HAS :	2026
TdB actualisé le :	01/02/2025

OUTIL DE LA LOI 2002.2	Période de validité / Statut	
Projet d'établissement/service (Dont mention décret 2024)	2023	2027
Livret d'accueil de la personne accompagnée	2024	
Modalité de participation & expression des PA (dont CVS)	CVS actif	
Liste des personnes qualifiées renseignée dans le livret d'accueil + règlement de fonctionnement	Travail en cours	
Le règlement de fonctionnement	2024	2029
Trame contrat de séjour / DIPC	2025	
Affichage charte des droits et des libertés de la personne accueillie	Réalisée	

THEMATIQUES 2024 / 2025	STATUT
Gestion des évènements indésirables	Réalisée
Gestion des plaintes et réclamations	En cours de déploiement
Plan de gestion de crise et continuité d'activité	Actualisé
Sécurisation du circuit du médicament - Application procédure PEP 69/ML	En cours de déploiement
Plan de prévention maltraitances et violences	A faire

ORGANISATION DE LA DEMARCHE QUALITE	STATUT
Déploiement AGEVAL	En cours de déploiement
Structuration de la base documentaire	A faire

PLANNING DES AUTO-EVALUATIONS	DATE
/	2024
/	
/	
Critères impératifs	2025
Droits de la personne accompagnée	
Bienveillance et éthique	
Expression et participation de la personne accompagnée	2026
Accompagnement à la santé	
/	

MISE A JOUR ANNUELLE DUERP	Programmée
-----------------------------------	------------

LES EVENEMENTS INDESIRABLES

Nous avons fait 3 déclarations d'évènement indésirable à l'ARS :

- 24 avril 2024, Incendie criminel de la maisonnette
- 9 juillet 2024 situation d'un jeune agressé pour extorsion d'argent par deux autres jeunes
- 17 octobre 2024, lié aux inondations de Givors, nous avons pu échanger avec l'ARS lors de sa venue dans l'établissement le 28 novembre 2024.

Typologie Évènements Indésirables (EI)	Nombre	dont EIG
EI liés à l'accompagnement des personnes		
EI liés à des violences	1	1
EI liés à la sécurité / Blessures		
EI liés à la logistique / Fournisseurs		
EI liés à l'organisation de l'ESSMS / communication		
EI liés à la sécurité des locaux et au matériel	2	2

SUIVI DES FICHES ACTION CPOM

Fiche action n°1.2 : dynamiser le parcours de scolarisation et d'études supérieures

- Action 1.2.3 : Développer les modalités externalisées de scolarisation, soutenir la scolarisation en interne dans les UE du DITEP (2020-2022) :
- cf. parties précédentes sur l'unité d'enseignement et le fonctionnement des unités

Fiche action n°1.3 : développer le fonctionnement en dispositif

- Mise en place et organisation du DITEP depuis septembre 2019
- Transformation effective des places de l'UAR en 17 places ambulatoires effective depuis le 1^{er} septembre 2020
- Diversifier le partenariat : A noter qu'un travail s'est engagé avec les autres DITEP de proximité sur la répartition du territoire (en particulier en ce qui concerne l'offre pour les enfants de moins de 12 ans sur la commune de Givors). Les ateliers préprofessionnels sont par ailleurs ouverts à l'accueil de jeunes d'autres DITEP.

Fiche action n°1.4 : développer le parcours préprofessionnel et travailler le passage vers l'âge adulte

- Les ateliers préprofessionnels constituent tout un support, un média permettant une découverte et une sensibilisation au milieu professionnel. Ils contribuent à proposer une progressivité adaptée à chaque jeune.
- L'unité d'enseignement externalisée au sein du lycée professionnel CASANOVA contribue également à favoriser l'inscription dans une formation qualifiante, type CAP, pour certains adolescents.

ACTIONS TRANSVERSALES A CHAQUE ESMS :

Déployer le CVS et les groupes d'expression : La Cristallerie s'inscrit dans une volonté de soutenir le développement et la dynamique du CVS avec des élections des représentants des jeunes dans un bureau de vote avec des urnes, un isolement, le dépouillement des bulletins (ce caractère plus solennel de l'élection est un support intéressant autour de la citoyenneté), incitation des parents à participer à cet espace d'échange, temps de parole des réunions majoritairement dédié aux jeunes, comptes rendus diffusés à toutes les familles... 3 réunions du CVS en 2024.

MAINTENANCE / TRAVAUX / AMMENAGEMENTS

Tout au long de l'année, nous nous sommes attachés à améliorer les conditions d'accueils des jeunes et les conditions de travail des salariés en organisant les travaux et la maintenance des bâtiments.

Maintenance et Réparations

- Maintenance courante et réparation des dégradations.
- Mise en place d'un contrat de maintenance pour le nettoyage des VMC (DOMBS Hottes).
- Traitement du réseau d'eau contre la légionellose au DITEP et à l'unité de Bron (IDEEAU).
- Réparation et remplacement de volets à l'infirmerie et au self (REPARSTORE).
- Réparation de certains volets roulants à l'unité de Bron (les derniers seront réparés début 2025).
- Réparation de la cisaille de l'atelier métallerie (JOUANEL).
- Réparation de la chaudière de l'unité de Bron (EIFFAGE).

Travaux et Aménagements

- Agencement de l'unité de Bron :
 - Modification de la cloison du secrétariat d'accueil.
 - Pose d'un plancher flottant en vinyle.
 - Rafraîchissement des peintures murales (BORDEAU Peinture).
 - Modification de la plomberie (DUMAS).
 - Gestion de la fibre et internet (VALEA/ACRT), de la téléphonie (MY TELECOM) et des imprimantes (KONICA).
 - Installation d'un système anti-intrusion (DELTA).
 - Achat et installation de mobilier (MANUTAN).
- Installation d'un garage à vélo (TK PAYSAGE).
- Pose de barres anti-panique et de barillets à bouton (FAYOLLE Menuiserie).
- Changement et programmation des centrales de lecteurs de badges (ARALEC).
- Reprise de l'évacuation des eaux de pluie vers l'atelier bâtiment (TOUMI CONSTRUCTION).
- Démolition d'une cloison à l'UG2 et réfection d'un pan de mur à l'unité d'hébergement (BORDEAU Peinture).
- Changement de l'autocom (SYBORD).
- Mise en place d'un contrat de maintenance pour les portails et rideaux métalliques au DITEP et à l'unité de Bron (BSFA).
- Mise en place d'un contrat de maintenance pour les climatiseurs (BOREL).
- Changement des extincteurs (DESAUTEL).

Achats

- Acquisition de deux Renault Clio provenant du DITEP de Gerland.
- Achat d'un coffre-fort pour l'adjoint UG2.
- Achat de caissons de livraison en liaison chaude pour l'unité de Bron (MARESCOL) et formation à leur utilisation.
- Achat d'EPI pour les services généraux (ELGE).
- Achat d'un système mobile de visioconférence (LDLC).

Formations et Exercices de Sécurité

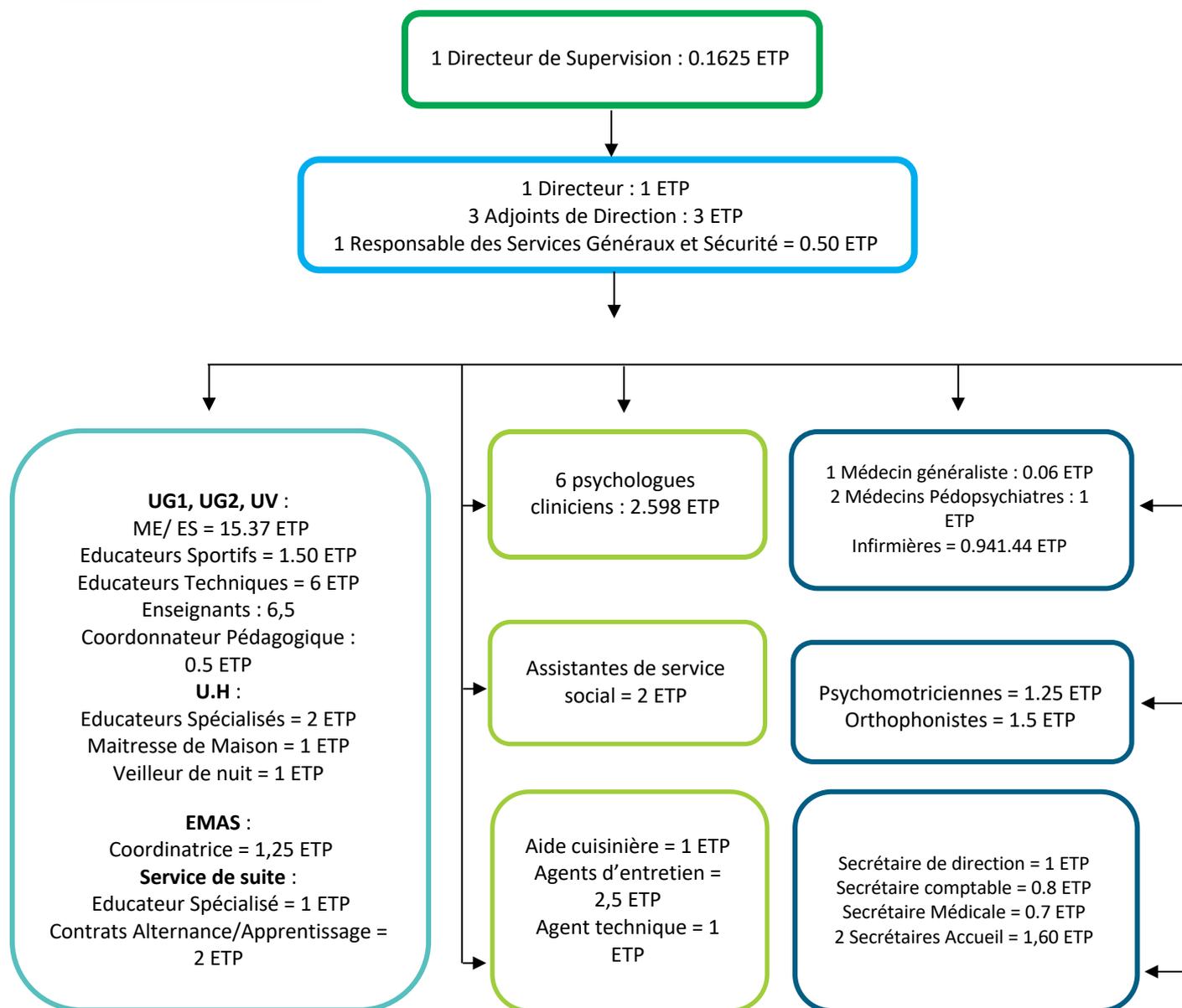
- Formation "Gestes et postures" recommandée par le DUERP (24 janvier 2024) pour 5 personnels administratifs
- Formation "Habilitation électrique" (19 et 20 février 2024, ADPF). Éducateurs techniques spécialisés, 3 personnels des services généraux, 1 cadre
- Exercice d'évacuation à l'unité d'hébergement de Loire-sur-Rhône (25 mars 2024, ADPF).

Incident et Intervention

- Gestion des travaux à la suite de l'incendie de la maisonnette (24 avril 2024) :
 - Plâtrerie et peinture (BORDEAU).
 - Changement des fenêtres (FAYOLLE Menuiserie).
 - Réfection du réseau électrique (BSR).
 - Intervention sur le SSI (CHUBB).
 - Remplacement des vitres (Vitrerie Vénissiane).
- Inondation du site le 17 octobre 2024, nécessitant un important travail de nettoyage des entrées des bâtiments et du self par les agents de service intérieur.

RESSOURCES HUMAINES

ORGANIGRAMME



ARRIVEES/DEPARTS DANS L'ANNEE

La Cristallerie a accueilli de nouveaux collègues en 2024 :

- Mme AZARAK Ahyline, en qualité de Professeur des écoles, CDI, temps plein
- Mme BOUGHOUICHE Dalila, en qualité de Directrice, CDI temps plein
- Mme BROUSSE Cassandra, en qualité de Monitrice Educatrice, CDD, temps plein
- M. CAMPAGNA Anthony, en qualité de Psychologue, CDI, temps partiel
- Mme DAUMAS Sophie, en qualité d'Educatrice Spécialisés, CDD, temps plein
- Mme GRENIER Alice, en qualité de Psychomotricienne, CDD, temps plein
- Mme MONTESSUY Pascale, en qualité de Secrétaire de direction, CDD, temps plein
- M. PAYET THOMAS, en qualité de Surveillant de nuit, CDI, temps plein
- Mme THEVENIN Mathilde, en qualité de Psychologue, CDD, temps partiel
- M. TOUILI Samy, en qualité d'Educateur spécialisé, CDD, temps plein
- Mme YASARER Belma, en qualité de Secrétaire d'accueil, CDI, temps partiel

D'autres collègues sont partis en 2024 :

- Mme BROUSSE Cassandra, en qualité de Monitrice Educatrice, CDD, temps plein
- M. DAHMANI Antoine, en qualité de Veilleur de nuit, CDI, temps plein
- M. GENSSE Frédéric, en qualité de Professeur des écoles, CDD, temps partiel
- M. HALLET Quentin, en qualité de Professeur des écoles, CDI, temps partiel
- Mme JACQUET Léa, en qualité d'Educatrice spécialisée, CDI, temps plein
- M. MAHDADI Farid, en qualité de Directeur, CDI, temps plein
- Mme MATHEVET Cloé, en qualité d'Élève BPJEPS, CDD, temps plein
- Mme MONTESSUY Pascale, en qualité de Secrétaire de direction, CDD, temps plein
- Mme ROUSSEAU Morgane, en qualité de Psychomotricienne, CDI, temps partiel
- Mme VIETTI Anaïs, en qualité de Professeure des écoles, CDD, temps plein

MOBILITES, RECRUTEMENTS

Au 31 décembre 2024, l'équipe de La Cristallerie est composée de 67 salariés :

6 personnels de direction (1 directeur de supervision à 0,1625 ETP, 1 directeur et trois adjoints de direction, 1 RLE à 0,50 ETP)

6 personnels administratifs (6 secrétaires)

28 personnels sociaux-éducatifs (2 assistantes de service social, 14 éducateurs spécialisés, 4 moniteurs éducateurs, 2 éducateurs sportifs, 6 éducateurs techniques dont 3 spécialisés)

12 thérapeutes (1 médecin pédopsychiatre, 1 médecin généraliste, 6 psychologues, 2 psychomotriciennes, 1 orthophoniste, 1 infirmière)

7 personnels des services généraux (1 maîtresse de maison, 1 surveillant de nuit, 1 agent de maintenance, 3 agents d'entretien, 1 commis de cuisine)

7 enseignants

Restent à pourvoir :

1 mi-temps de médecin pédopsychiatre

1 mi-temps d'orthophonie

0,94 d'infirmière réparti comme suit 0,50 sur l'unité de Bron et 0,44 viendra compléter les unités de Givors

La Cristallerie compte 55.58 Équivalents Temps Plein au 31 décembre 2024 dont 2,44 ETP vacants.

AJUSTEMENTS DE POSTES

En 2024, la composition de l'organigramme n'a pas subi de modification

ACTIONS DE FORMATION

Le plan de développement des compétences 2024 inter-établissement a intégré deux journées de formation pour soutenir les professionnels cadres dans l'actualisation de leurs connaissances et de leurs pratiques en soutenant l'appropriation de références théoriques :

- Une formation intitulée : « **Jouer mon rôle de manager dans une organisation favorisant l'autodétermination des personnes en situation de handicap – Niveau 1 et 2** ». Cette formation, dispensée par CAMPUS Formation et s'est déroulée sur 2 jours (14 h).

Les professionnels ont pu bénéficier individuellement des formations suivantes :

- Un Éducateur technique a engagé la formation – « **formaltic formation sketchup** « Initiation et Perfectionnement » - du 17 au 23 avril 2024 - 5 jours
- Une psychologue a engagé la formation - COPES – « **Troubles du comportement, agitation et hyperactivité de l'enfant** » 13 et 14 mai 2024 et 03 et 04 juin 2024
- Une psychologue a engagé la formation – UCLY – Lyon 02- « **Psychodrame psychanalytique de groupe – 3eme année** » – 4 sessions de 2 jours du 27/03 au 28/11/24
- Une Orthophoniste et une éducatrice spécialisée ont engagé la formation ENSEIS - Villeurbanne – « **Conte et thérapie Niveau 2 et 3** » 8, 9 et 10/2024 et 5,6 et 7/11/2024
- Une Éducatrice spécialisée - a engagé la formation GERFI + « **L'intelligence émotionnelle et son impact sur la relation** » 3 jours : 17, 18 et 18/06/24
- Deux psychologues a engagé la formation – Université Lyon II – « **WISC V dans une approche clinique** » – 23/01, 5 et 6/02, 05/03, 3 et 4/06/24
- Un psychologue a engagé la formation - ENSEIS - Villeurbanne « **Conte et thérapie Niveau 1, 2 et 3** » 9 jours : 14-15-16/05/24, 8-9- 10/10/2024, 5-6-7/11/2024
- Un veilleur de nuit a engagé la formation - « **Veilleur de nuit qualifié** » - Nombre d'heures sur le temps de travail : 238 heures : ENSEIS FIRMINY - Dates : Calendrier non défini
- Une Educatrice spécialisée a engagé la formation - « **Troubles du comportement agitation et hyperactivité** » : 28 heures - : COPES – PARIS - Dates : 13/05 et 14/05/2024 et 03/06 et 04/06/2024

PERSPECTIVES POUR L'ANNEE 2025

Réflexions et Perspectives 2024-2025 :

- Mettre en place un groupe de travail concernant l'ambulatoire afin d'organiser, d'améliorer la prise en charge des jeunes accompagnés et d'apporter une meilleure lisibilité sur cette modalité d'accompagnement.
- Réfléchir à l'ouverture d'une unité pour les jeunes de moins de 12 ans.
- Travailler à la composition des groupes sur chacune des unités.
- Poursuivre le travail autour des outils de la Loi 202-2.
- Accompagner les professionnels à mettre du sens dans leur pratique quotidien par le biais de formations et des instances institutionnelles déjà présente dans l'établissement.
- Poursuivre le travail engagé avec les éducateurs techniques et le DITEP de Gerland-Maria Dubost afin d'adapter l'accompagnement proposé dans les ateliers professionnels.
- Poursuivre le développement du partenariat sur l'unité de Bron.
- Continuer le travail concernant le COPIL de l'audit organisationnel.
- Poursuivre la collaboration avec la Nième compagnie qui est en résidence jusqu'en 2025.

Au niveau des formations, il nous paraît important de continuer à proposer des formations collectives. C'est pourquoi en 2025, nous souhaitons reconduire les formations dispensées par Monsieur MUNOZ sur la thématique de la contenance et de la contention et la formation de Madame BONNEVILLE sur les traumatisme et troubles précoces. En termes de formation collective, nous pourrions également proposer une formation autour du travail partenarial ainsi qu'une formation sur le sens des actions au quotidien dans l'accompagnement du public accompagné.

CONCLUSION

L'année 2024 a été marquée par de nombreux événements significatifs pour notre institution. En avril 2024, un incendie a nécessité la remise en état de la maisonnette.

En juin 2024, le départ du directeur a pu provoquer une certaine instabilité, bien que la présence du directeur de secteur et des adjoints de direction ait permis de maintenir le cap.

Le recrutement de la nouvelle directrice avant les vacances d'été a facilité la préparation de la rentrée scolaire 2024/2025. La réouverture de l'établissement le 26 août 2024 s'est déroulée en sa présence, assurant une rentrée claire et coordonnée. Elle a officiellement pris ses fonctions le 9 septembre 2024.

Nous avons accueilli tout au long de l'année la Nième compagnie qui a permis de mettre en place des ateliers d'improvisation afin de préparer le projet de création d'une pièce de théâtre dont la thématique est « des supers héros eux supers pouvoirs ». Ce projet interdisciplinaire va également se poursuivre en 2025 avec une représentation pour les jeunes, les familles et partenaires en juin 2025.

Le 17 octobre 2024, une inondation a contraint l'institution à fermer pour une journée. Je tiens à remercier les professionnels pour leur gestion efficace du retour des jeunes à leur domicile et les agents d'entretien pour leur nettoyage rapide, permettant une réouverture immédiate.

Tout au long de l'année, les professionnels se sont mobilisés autour des travaux de réflexion pour enrichir les accompagnements quotidiens. Les adjoints de direction sont restés proches des équipes, notamment pendant l'absence du directeur, assurant ainsi la continuité des activités et des projets en cours.

La présence du directeur de secteur a été essentielle pour accompagner ces changements et soutenir l'équipe de direction durant la fin de l'année scolaire 2023/2024 et le début de l'année 2024/2025.

En conclusion, le DITEP La Cristallerie reste engagé dans les projets inter-DITEP en cours. Le DITEP continue de s'appuyer sur le projet associatif et le projet du Dispositif.

Malgré une année complexe, les professionnels du DITEP restent mobilisés pour soutenir et accompagner les jeunes, répondant au mieux à leurs besoins.

Givors, le 24 mars 2024

Dalila BOUGHOUICHE
Directrice

LISTE DES REDACTEURS

ALBAC Amélie, Psychologue

AUGUSTE Céline, Médecin psychiatre

BILLIER Salomé, Assistante de service Social

BOUGHOUCHE Dalila, Directrice de Dispositif

BUISSON Elodie, Psychologue

CAMPAGNA Anthony, Psychologue

FAYOLLE Émilie, Assistante de service Social

FLECHET Claire, Infirmière Diplômée d'État

FONTANEY Serge, Adjoint de direction, responsable de l'UG1 et du pôle technique

FOUILLAT Michaël, Coordonnateur pédagogique

FORESTIER Dany, Responsable Sécurité et des Services Généraux

LANG Didier, Éducateur spécialisé

IMBACHI FRANCO Éric, remplaçant de Monsieur LE BOUCHER Loïc, Adjoint de direction, responsable de l'unité GIVORS 2, de l'Unité d'Enseignement Externalisée « UEE » Lycée Casanova

NATALINI Valérie, Adjointe de Direction – responsable de l'Hébergement Séquentiel

OUERTANI Claire, Orthophoniste,

PAPILLON Sabine, Psychomotricienne,

SCOZZESI Cléo, Psychologue,

TROGNON Laurence, Psychologue,

ROUSSEAU Morgane et Sabine PAPILLON, Psychomotriciennes

VOLEBELE Loïc, Psychologue